Quatre-vingt-deuxième année. — N° 148. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 23 Juin 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

Décret n° 50-717 du 21 juin 1950 prorogeant à titre exceptionnel le mandat des membres du conseil supérieur de la fonction publique en exercice (p. 6666).

Décret du 22 juin 1950 portant nomination d'un membre du conseil supérieur de la fonction publique (p. 6667).

Ministère de la justice.

Décrets du 22 juin 1950 portant nominations de magistrats (p. 6667).

Arrêté portant révocations (administration pénitentiaire) (p. 6667).

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de notaire en Algérie (p. 6667).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation (affaire Pennas [Roberi]) (p. 6667).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions, mise en disponibilité et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 6668).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 15 juin 1950 portant élévation de classe, nominations et détachements de sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture (p. 6668).

Décret du 22 juin 1950 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle) (p. 6669).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 21 juin 1950 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6670).

Décrets du 21 juin 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 6670).

Décret du 21 juin 1950 portant fixation de la situation administrative de deux officiers généraux (p. 6672).

Tableau de concours de la médaille militaire de l'année 1949 (armée de l'air, active) (radiation) (p. 6672).

Liste complémentaire d'aptitude au grade supérieur pour 1950 d'officiers de l'armée de l'air du corps expéditionnaire en Extrême-Orient (p. 6672).

Liste des officiers admissibles aux épreuves orales du concours d'admission en 1950 à l'école d'application de gendarmerie (p. 6672).

Liste de candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes de Saint-Cyr (p. 6673).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 17 juin 1950 portant admission à la retraite d'un trésorier-payeur des territoires d'outre-mer (p. 6670).

Décret portant régularisation de la mise en service détaché d'un inspecteur des finances (rectificatif) (p. 6670).

Arrêté portant nomination du président de la commission de vérification des comptes ministériels (p. 6670).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant désignation d'un régisseur d'avances (p. 6674).

Arrêtés portant nominations, titularisation et affectation (enseignement supérieur et musées de France) (p. 6674).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés des 6 et 14 juin 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6674).

Arrêté relatif à la commission nationale des conventions collectives de la marine marchande (rectificatif) (p. 6674).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 22 juin 1950 portant nominations au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 6674).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 16 juin 1950 portant approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes agricoles dissous (p. 6674).

Arrêté portant inscription au tableau d'avancement (administration centrale) (p. 6674).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 22 juin 1950 portant nomination dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer (p. 6675).

Arrêté portant mise en position de mission en France du directeur général de l'enseignement de l'Afrique occidentale française (p. 6675).

Arrêté portant mise en position de mission en France de l'aide de camp du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française (p. 6675).

Arrêté portant admission à la retraite d'une infirmière (p. 6675).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 17 juin 1950 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 6675).

Arrêtés du 19 juin 1950 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 6675).

Tableau complémentaire d'avancement d'échelon des secrétaires sténodactylographes de l'administration centrale pour l'année 1949 et *arrêté* portant promotions (p. 6675).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés des 30 mai et 10 juin 1950 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 6676).

Arrêtés du 10 juin 1950 portant homologation du coefficient d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires dans les départements des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes (p. 6676).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant nomination des déportés et internés résistants de la guerre 1914-1918 au sein de la commission nationale des déportés et internés de la Résistance (p. 6675).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant radiation des cadres (directions départementales de la santé) (p. 6675).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6677).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 6679).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 6680).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats de l'exercice 1949 au 30 avril 1950 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1949 au 30 avril 1950 (p. 6682).

Résultats de l'exercice 1950 au 30 avril 1950 et état de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1950 au 30 avril 1950 (p. 6684).

Statistique mensuelle des vins et cidres (mai 1950) (p. 6686).

Avis de tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 6690).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emplois de conservateurs dans un musée classé et un musée contrôlé (p. 6690).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure) (p. 6681).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Marennes (Charente-Maritime) (p. 6681).

Situation de la Banque de France (p. 6691).

Annonces (p. 6692).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 75 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 juin 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5129).

Prix : 5 F

N° 52 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 juin 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1819).

Prix : 5 F

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 44

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 juin 1950 (p. 947).

Prix : 5 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

Décret n° 50-717 du 21 juin 1950 prorogeant à titre exceptionnel le mandat des membres du conseil supérieur de la fonction publique en exercice.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 19 et 22;

Vu le décret n° 47-185 du 16 janvier 1947, modifié par le décret n° 48-513 du 26 mars 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif au conseil supérieur de la fonction publique;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel et nonobstant toutes dispositions contraires du décret du 16 janvier 1947 susvisé, le mandat des membres du conseil supérieur de la fonction publique en exercice est prorogé jusqu'à une date qui ne pourra dépasser le 15 février 1951.

Art. 2. — Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat,

PIERRE - HENRI TEITGEN.

Décret du 22 juin 1950 portant nomination d'un membre du conseil supérieur de la fonction publique.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 16 janvier 1947, modifié par le décret du 26 mars 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relative au conseil supérieur de la fonction publique;

Vu le décret du 24 mai 1948 portant nomination des membres du conseil supérieur de la fonction publique,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chaussade, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur, est nommé membre du conseil supérieur de la fonction publique, en remplacement de M. Reymond.

Art. 2. — Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 22 juin 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 22 juin 1950:

Sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel d'Orléans, sur sa demande, M. Bedel, président de chambre à la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Tiffon, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Limoges.

Juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Boudon, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Nyons, en remplacement de M. Mathieu, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Lyon.

Juge au tribunal de première instance de Marseille, sur sa demande, M. Barrande, juge d'instruction au tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Lachèze, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Toulouse.

Juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Lherondel, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Laval, en remplacement de M. Barrande.

Juge au tribunal de première instance de Nimes, sur sa demande, M. Perrier, président du tribunal de première instance de Largentière, en remplacement de M. Touren, décédé.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance d'Aurillac, M. Sauvadet, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Flour, non installé, en remplacement de M. Morin, non acceptant, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Saint-Flour.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Segré, M. Bartoli, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Bastia, en remplacement de M. Dubois, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Omer, M. Breffa, juge suppléant rétribué, mis à la disposition du commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes, en remplacement de M. Raoult, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Béthune.

M. Breffa, nommé par le présent décret juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Omer, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, maintenu à la disposition du commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes.

M. Guerre, conseiller à la cour d'appel de Rouen, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à dater du 21 octobre 1950 et est nommé conseiller honoraire à la cour d'appel de Rouen.

Décret du 22 juin 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 22 juin 1950, sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de Bizerte, sur sa demande, M. Nuée, juge au tribunal de première instance de Sfax, en remplacement de M. Busset, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal de première instance de Sfax, M. Faucheux, juge de 2e classe, mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, en remplacement de M. Nuée.

Juge au tribunal de première instance de Sfax, M. Busquet (Raymond-Marie), avocat (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 1er, 7°), en remplacement de M. Bray, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Tunis.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 20 juin 1950, sont révoqués sans suspension des droits à pension:

M. Desjobert (Jacques), surveillant chef adjoint (3e classe), au centre pénitentiaire de Casablanda.

M. Suderie (Félix), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Ducroquet (Pierre), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Fontevrault.

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de notaire en Algérie.

La commission d'examen siégeant à Alger a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours ouvert le 22 mai 1950 pour l'admission aux fonctions de notaire en Algérie:

MM.

Chiche (René), demeurant à Mascara.

Amblard (Albert), demeurant à Alger.

Champion (Fernand), demeurant à Mostaganem.

Emsellem (Albert), demeurant à Blida.

Nivière (René), demeurant à Saint-Martin-en-Haut-Rhône.

Cour de cassation.

AFFAIRE PENNAS (ROBERT)

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu le 23 mai 1950 l'arrêt suivant:

Sur la requête en revision formée par le procureur général près la cour de cassation, d'ordre exprès du garde des sceaux, ministre de la justice, contre un arrêt de la cour d'assises de Tarn-et-Garonne, en date du 14 décembre 1944, qui a condamné le nommé Pennas (Robert) à dix années de travaux forcés et dix années d'interdiction de séjour, pour vol qualifié;

Au fond:

Attendu que le nommé Pennas (Robert-Xavier-Adolphe), né le 17 octobre 1902 à Montfaucon (Meuse), déclaré coupable de vol qualifié, a été condamné, le 14 octobre 1944, par la cour d'assises de Tarn-et-Garonne, à dix années de travaux forcés et dix années d'interdiction de séjour;

Alors que, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1944, à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne), trois individus armés s'étaient présentés au domicile du sieur Pinette, et, sous la menace, s'étaient fait remettre par celui-ci une somme de 45.000 F; que Pinette et sa fille Yvette âgée de 14 ans, avaient reconnu formellement, tant à l'information qu'à l'audience, le nommé Pennas comme l'un de leurs agresseurs;

Que Pennas, malgré ses protestations d'innocence, fut condamné à la suite de ces faits;

Attendu qu'au cours d'une instruction ouverte postérieurement à Toulouse, les nommés Ounroth, Lebreton et Vavassori ont avoué être les auteurs de divers vols commis durant la même nuit du 29 au 30 juillet 1944 à Moissac et à Saint-Nicolas-de-la-Grave, et notamment de celui dont le sieur Pinette avait été la victime;

Que confrontés avec ces individus, Pinette et sa fille ont reconnu en Ounroth celui qu'ils avaient pris pour Pennas; que Ounroth, Lebreton et Vavassori ont déclaré ne pas connaître ce dernier; qu'enfin, les sieurs Resseguier et Buzenac également victimes de vols commis dans la même nuit, ont identifié en Ounroth, Lebreton et Vavassori les auteurs des agressions perpétrées à leur encontre et n'ont nullement reconnu Pennas;

Attendu que, par arrêt de la cour d'assises de la Haute-Garonne, en date du 11 février 1949, Ounroth et Vavassori ainsi que deux autres individus ont été déclarés coupables de la soustraction frauduleuse du sieur Pinette; que l'action publique a été déclarée éteinte en ce qui concerne Lebreton, ce dernier étant décédé;

Attendu que, si l'arrêt de la cour d'assises de la Haute-Garonne n'est pas inconciliable avec celui de la cour d'assises de Tarn-et-Garonne qui a condamné Pennas, plusieurs individus ayant pris part à la soustraction frauduleuse, les aveux des nommés Ounroth, Lebreton et Vavassori, les nouvelles déclarations du sieur Pinette

et de sa fille, et les témoignages des sieurs Resseguier et Buzenac, inconnus des premiers juges, constituent un fait nouveau qui établit l'innocence du nommé Pennas;

Attendu que l'annulation de l'arrêt de condamnation ne laissant rien subsister à la charge de Pennas qui puisse être qualifié crime ou délit, aucun renvoi ne doit être prononcé, conformément aux dispositions de l'article 445 du code d'instruction criminelle;

Par ces motifs:

Casse et annule l'arrêt de la cour d'assises de Tarn-et-Garonne du 14 décembre 1944, qui a condamné Pennas (Robert-Xavier-Adolphe);

Dit qu'il y a lieu à renvoi;

Ordonne l'affichage et la publication du présent arrêt conformément à la loi.

Pour expédition conforme:

Le greffier en chef de la cour de cassation.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 9 mai 1950:

M. Canal (Félicien), secrétaire d'administration principal, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Haget (Eugène), secrétaire d'administration de 2e classe, 4e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. d'Huart (Pierre), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Martin (Jean), chiffreur de 1re classe, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Rousselet (André), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Ottawa.

M. Roux (Jacques), administrateur de 1re classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Wolf (Antoine), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 10 mai 1950, M. Glachant (Roger), conservateur adjoint, est chargé des fonctions de son grade à l'administration centrale.

Par arrêté du 12 mai 1950, Mme Fleaux (Marcelle), née Terrasson, secrétaire sténodactylographe, 10e échelon, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 14 mai 1950.

Par arrêtés du 13 mai 1950:

M. Lestrade-Carbonnel (Georges), contrôleur civil adjoint du Maroc, est chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe à l'ambassade de France au Caire.

M. Mahoudeau (André), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de consul suppléant au consulat général de France à Alexandrie.

M. Cazes (André), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 19 mai 1950:

M. Gilles (Roland), chiffreur de 2e classe, est chargé des fonctions de chiffreur à l'ambassade de France à Varsovie.

Mlle de Lafaye (Bernadette), ouvrière professionnelle, est placée en disponibilité, pour convenances personnelles, pour une période de trois mois, à compter du 1er juin 1950.

Par arrêtés du 22 mai 1950:

M. Laforge (Marcel), premier conseiller d'Orient, 1er échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la délégation française auprès du conseil des Nations Unies pour la Lybie.

M. Gailliard (André), administrateur de 2e classe, 1er échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Oslo.

Par arrêtés du 24 mai 1950:

M. Joly (Denis), 2e conseiller d'Extrême-Orient, 1er échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la mission française de liaison auprès du commandant supérieur allié en Extrême-Orient.

M. Toussaint (Charles), secrétaire d'Extrême-Orient, 3e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 1re classe à la mission française de liaison auprès du commandant supérieur allié en Extrême-Orient.

M. Chazelle (Jacques), assistant administrateur, 3e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à la mission française de liaison auprès du commandant supérieur allié en Extrême-Orient.

M. Laplace (Jean), chiffreur de 2e classe, est chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 3e classe à la mission française de liaison auprès du commandant supérieur allié en Extrême-Orient.

M. de Dianous de La Perrotine (Charles), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Oslo.

M. de Montalembert (Max), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à San Francisco.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 15 juin 1950 portant nominations de sous-préfets.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Décrète:

Art. 1er. — M. Viguié (Raymond), sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Martinique, est nommé sous-préfet de Béthune (hors classe), en remplacement de M. Pé, précédemment mis en service détaché à la disposition du ministre de la santé publique et de la population.

M. de Passillé (André), sous-préfet de 1re classe, directeur du cabinet du préfet de la Martinique, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Martinique (1re classe).

M. Thill (Albert), sous-préfet de Boulay (2e classe personnelle), est nommé directeur du cabinet du préfet de la Martinique.

M. Fastinger (Georges), chef de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, est nommé sous-préfet de Boulay (3e classe).

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

Décret du 15 juin 1950 portant nominations de sous-préfets.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Décrète:

Art. 1er. — M. Taulelle (Jean), sous-préfet de Cholet (1re classe personnelle) est nommé sous-préfet de Saintes (1re classe), en remplacement de M. Matter, nommé préfet de 3e classe et mis à la disposition du ministre des finances et des affaires économiques.

M. André (Charles), sous-préfet de 2e classe hors cadres, est nommé sous-préfet de Cholet (2e classe).

M. Bros (Albert), sous-préfet de 2e classe en service détaché, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, est nommé sous-préfet de 2e classe hors cadres.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

Décret du 15 juin 1950 portant nomination d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Décrète :

Art. 1er. — M. Vidal (Pierre), chef de cabinet de préfet, détaché dans les fonctions de chef adjoint du cabinet du préfet de la Seine, est nommé sous-préfet de 3e classe et maintenu dans ses fonctions.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 15 juin 1950 portant nominations de sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture ;

Vu le décret du 14 août 1936 relatif à l'attribution de classes personnelles civiles,

Décrète :

Art. 1er. — M. Bernard (Jacques), secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (1re classe), est nommé sous-préfet de Saumur (1re classe), en remplacement de M. Capifali, nommé préfet de 3e classe et mis à la disposition du ministre des finances et des affaires économiques.

M. Moreau (Raoul), sous-préfet de Cognac (1re classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (1re classe).

M. Penel (Jacques), secrétaire général de la préfecture de la Vienne (2e classe), est nommé sous-préfet de Cognac (1re classe).

M. Lem (Jean), sous-préfet de Belley (2e classe), est élevé à la 1re classe de son grade et nommé secrétaire général de la préfecture de la Vienne. Il bénéficiera dans ce poste de la 1re classe à titre personnel.

M. Rouge (Jean), sous-préfet de Mauriac (2e classe personnelle), est nommé sous-préfet de Belley (2e classe).

M. Riou (Georges), chef de cabinet du préfet de Seine-et-Marne, est nommé sous-préfet de Mauriac (2e classe).

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 15 juin 1950 portant nominations et détachements de sous-préfets.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture ;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires,

Décrète :

Art. 1er. — M. Cay (Paul), sous-préfet de Mamers (1re classe personnelle), est nommé sous-préfet de Guingamp (1re classe), en remplacement de M. Eriau, précédemment nommé sous-préfet de Roanne.

M. Cottez (Jean-François), sous-préfet de 2e classe, détaché à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé sous-préfet de Mamers (2e classe).

M. Antoine (Bernard), sous-préfet de Lannion (2e classe), est élevé à la 1re classe de son grade et mis à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Il sera placé en position de service détaché.

M. Maroselli (Jacques), sous-préfet de Nogent-le-Rotrou (2e classe personnelle), est nommé sous-préfet de Lannion (2e classe).

M. Docquiert (Henri), sous-préfet de 3e classe, est nommé sous-préfet de Nogent-le-Rotrou (3e classe).

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 15 juin 1950 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Décrète :

Art. 1er. — M. Bonnet (Henri), sous-préfet de 3e classe, en mission à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est élevé à la 2e classe.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 22 juin 1950 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926 ;

Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Schultz (Pierre), Lexa (François), Dedenon (Jules).

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 17 juin 1950 portant admission à la retraite d'un trésorier payeur des territoires d'outre-mer.

Par décret en date du 17 juin 1950, M. Gallo (Laurent-Emilien), trésorier-payeur du Laos, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, par application de l'article 6 de la loi du 20 septembre 1948.

Décret portant régularisation de la mise en service détaché d'un inspecteur des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1950: page 6546, 1re colonne, 2e alinéa, 3e ligne, ajouter, après service détaché: « pour une durée maximum de cinq ans », et lire, 1e ligne: « 13 mai 1947 », au lieu de: « 15 mai 1949 »; de même, 3e alinéa, 3e ligne, lire: « 14 mai 1947 », au lieu de: « 14 mai 1949 ».

Nomination du président de la commission de vérification des comptes ministériels.

Le secrétaire d'Etat aux finances

Arrête:

Art. 1er. — M. Saint-Raymond, président de chambre à la cour des comptes, est nommé président de la commission de vérification des comptes ministériels, en remplacement de M. Bisson, président de chambre à la cour des comptes, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1950.

EDGAR FAURE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 21 juin 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion dans l'ordre du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix d'officier de la Légion d'honneur est conférée à l'ancien militaire dont le nom suit, mutilé avec une invalidité au moins égale au taux de 30 p. 100.

POUR OFFICIER

Cavalerie.

Juet (Georges-Louis-Eugène), classe 1908, mle 1411 au 2e bureau de recrutement de la Seine, lieutenant au 25e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

A déjà reçu la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 21 juin 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 juin 1950, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 mai 1950 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'officier marinier dont le nom suit, pour compter de la date de la signature du présent décret:

(Années 1918-1949.)

AU GRADE DE CHEVALIER

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

Réserve.

Gauffeny (Pierre), ex-maître principal pilote de la flotte, mle 101616-2. Médaillé militaire du 1er juin 1928; 32 ans de services, dont 27 ans de services actifs.

Décret du 21 juin 1950 portant concession de la médaille militaire (armée de l'air, réserve).

Par décrets en date du 21 juin 1950, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 25 avril 1950 portant que les concessions de médaille militaire des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers de réserve désignés ci-après:

I. — AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décemrbe 1949.)

CONTINGENT SPÉCIAL

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant.

Dilhan (Pierre), aspirant; 11 ans 2 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant non spécialiste du service général.

Delaty (Jean-Baptiste), adjudant; 22 ans de services, 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 14 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

II. — SANS TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1949.)

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des sous-officiers du personnel non navigant non spécialiste du service général.

Havet (Augustin-Cyrille-Adrien), adjudant; 21 ans 6 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, 15 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Décret du 21 juin 1950 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 21 juin 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance) les militaires dont les noms suivent:

Adam (Louis-Auguste).
Ailloud (Maurice-Joseph-Eugène), soldat, forces françaises de l'intérieur.
Alibert (Henri-Charles), sergent.
Albertini (Maurice), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Alix (Georges-René-Gabriel), soldat.
Alrivie (Edmond-Pierre), gendarme.
André (Jean-Marcel), soldat de 2e classe.
Applanat (André).
Arnoux (Roger-Louis-Constant), soldat, forces françaises de l'intérieur.
Audrerie (André-Elie), sergent.
Babonneau (Joseph-Marie-Marcel), soldat de 1re classe.
Back (Raymond-Jean), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Bacrot (Fernand-Ernest-Aurélien), adjudant-chef.
Badennes (Albert), sergent.
Badet (Paul-Alphonse), sergent.
Baguette (André), soldat de 2e classe.
Baille (Léon).
Balloux (Louis-Robert), soldat, forces françaises de l'intérieur.
Barallon (Charles-Marie), sergent.
Baris (Roger).
Baudet (Pierre-Fernand-Jules).
Baudeux (Roland-Léon), sergent.
Baures (Michel-Emile-Georges), adjudant.
Bazet (Lucien), sergent-chef.
Beaugeard (Yves-Alexandre), soldat de 1re classe.
Becar (Clodomir).
Beck (André), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Bello (Jean), sergent.
Beninger (Marcel), sergent.
Bernard (Gaston), adjudant.
Bernard (Maurice-Emile-Marcel), gendarme
Bernard (René).
Berthelot (Albert-Ernest).
Berthuet (Jean-Baptiste), caporal-chef.
Besnée (Jean-Maurice-Edouard), adjudant.
Beuns (Jean-Georges), sergent.
Beuve (Roger-Henri), soldat de 1re classe.
Bezou (Jacques-Raymond), soldat.

Bigot (Gaston-Guy), caporal.
Billette (Louis-Jules), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur
Billot (Louis), aspirant.
Bivaud (Joseph-Marie), soldat de 2e classe.
Bizos (Pierre-Jacques), adjudant.
Blin (Jacques-René-Louis), brigadier.
Blondeau (Jean-Paul-Marcel), aspirant.
Blondeau (Raymond-Paul-Marie), soldat de 2e classe.
Bobin (Robert), sergent-chef.
Bodet (Lucien), soldat de 2e classe.
Bolivit (Georges-Roger), soldat.
Bolnot (Pierre), caporal-chef.
Bonnamy (Raoul-Gabriel), sergent-chef.
Bonnard (Gaëtan-Georges), soldat de 2e classe.
Bougrat (Edouard), soldat de 2e classe.
Bourcet (Paul-Gustave-Victor), sergent.
Bouillot (Jean-Marie), adjudant.
Bourre (Maurice-Louis-Jean-Marie), sergent.
Boyer (Raoul-Albert), gendarme.
Boyrie (Jean-Pierre), sergent.
Brette (Albert).
Brique (Victor-Joseph), sergent.
Brouillard (William-Henri), soldat de 2e classe.
Camus (Pierre), garde.
Cardon (Georges-Emile-Jules), caporal.
Caretti (Jean-Dominique), sergent.
Chabaud (Félix-Jean), adjudant.
Chalon (Marcel-Denis), sergent.
Chambriard (Gaston), soldat, forces françaises de l'intérieur.
Chamvres (Henri-Paul-François), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Chantereau (François-Robert-Paul), soldat de 2e classe.
Charruel (Gaston-André), aspirant, forces françaises de l'intérieur.
Chartier (Guy-Robert).
Chatelier (Jean-Julien-Pierre-Emile), soldat de 1re classe.
Chaumeil (Georges-Léon), soldat de 2e classe.
Chazarin (Pierre-Jean-Joseph).
Cheminel (François-Jean-Marie), sergent.
Chevrel (Roger-Jean), soldat de 1re classe.
Christen (Xavier-Joseph-Paul), soldat, forces françaises de l'intérieur.
Coedel (Jean-Marie-Baptiste), soldat le 1re classe, forces françaises de l'intérieur.
Colard (Joseph-François-Pierre-Marie), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Corgnet (Lucien-Louis-Marie), soldat de 1re classe.
De Coster (Jean-Emile), adjudant.
Courlet (Elie-Hermann-René), gendarme.
Courtalon (Robert-Julien), soldat de 2e classe.
Daumas (Albert-Emile-Louis), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
David (André), soldat de 1re classe, forces françaises de l'intérieur.
Decobert (René-Joseph).
Delavat (Armand-Jean), adjudant.
Delebarre (Fernand).
Deltombe (Fernand), adjudant.
Deschamps (Roger-Guy), soldat de 1re classe, forces françaises de l'intérieur.
Dewez (Yvon-Jean-Alfred), adjudant.
Dibonet (Joseph-Etienne), sergent.
Duberger (René), gendarme.
Duc (Elie-Robert), soldat de 2e classe.
Dumont (Marcel), adjudant, forces françaises de l'intérieur.
Durand (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
Eprinchard (Marcel-Robert), adjudant.
Etchebarne (Félix-Robert).
Friedmann (Raymond), sergent.
Frouin (Louis-Marie-Jean-Paul), adjudant.
Frouin (Maurice-Paul-Joseph-Augustin), adjudant.
Gantier (Lucien-Henri), soldat de 1re classe.
Garçon (Jean), soldat de 2e classe.
Gautier (Jean).
Geron (François-Marie), sergent-chef.
Gicqueau (Armand-Joseph-Roger-Auguste), soldat de 2e classe.
Gougeon (Cyprien), soldat de 2e classe.
Grenier (Jean), sergent.
Guenin (René), sergent-chef.
Guillet (Félix-Marie-Joseph), soldat de 1re classe.
Guyot (André-Henri), sergent-chef.
Herlem (Henri-Désiré), adjudant.
Hollner (René-André), soldat de 2e classe.
Houguet (Marcel-Félix-François), sergent-chef.
Jouneau (Henri-Auguste-Narcisse-Félicien), soldat de 1re classe.
Kreiler (Serge-Georges).
Labasque (Jean-Louis), gendarme.
Lacour (Claudius), soldat de 2e classe.
Lafarge (Domnoleth), adjudant-chef.
Lambert (Roger), garde.
Lame (Charles-Jules-Albert), caporal-chef.
Lamy (Franck), adjudant.
Lanen (Robert-Julien), soldat de 1re classe.
Langlade (Jean-Fernand), adjudant.
Laurent (Georges-Léon), soldat de 1re classe.
Lefranc (Pierre-Marcel), soldat de 2e classe.
Legrand (Gérard).
Leho (Louis), soldat de 2e classe.
Leserre (Léon-Georges), sergent-chef.
Level (Roger-Edmond-Joseph), sergent.
Libert (Maurice-Richard), adjudant.
Loizeil (Louis-Marie-François-Alexandre), soldat de 1re classe.
Loppin (Jules-Kléber), soldat de 1re classe.
Ludol (Léon), adjudant.
Macault (Henri-Pierre-Joseph), soldat de 2e classe.
Mango (Léon-Charles-Edouard), adjudant.
Mansuy (André-Pierre-Louis), matelot timonier de 2e classe.
Marasi (Pierre-André-Joseph), soldat de 2e classe.
Marbœuf (Jean-Auguste), caporal-chef.
Margot (Bernard-Gaston), soldat de 2e classe.
Mazure (Robert-Paul-Marcel), soldat de 2e classe.
Mercier (Roger-Edmond-Henri), sergent.
Miconnet (Alcide), gendarme.
Millequant (Eloi-Marceau), adjudant.
Monot (Thevenan-Marie), soldat de 1re classe.
Mont (Jean-Baptiste-Pierre), sergent.
Moreau (Henri-Adolphe), soldat de 2e classe.
Moreau (Henri-Alexandre-Adrien), adjudant.
Nauleau (Joseph-Alexandre-Jean-Marie), sergent.
Neaud (Marcel).
Nedelec (Joseph-Louis-Marie), soldat de 1re classe.
Nogues (Marcel-Léon-Gustave), aspirant.
Paty (Jean-Louis-Marie), soldat de 2e classe.
Perret (André-Léonard), sergent, forces françaises de l'intérieur.
Poissonnier (Henri-Auguste), adjudant.
Potier (Narcisse-Auguste), adjudant.
Pouty (Jean-Joseph-Félix), soldat de 2e classe.
Ragot (André-Adrien), soldat de 2e classe.
Remy (Léon-Justin), sergent, forces françaises de l'intérieur.
Retière (Joseph-Marie-Donatien), sergent.
Reynaert (Marcel-Cornil-Adolphe).
Reynaert (Roger-Jules-Cornil).
Richard (Henri-Marie-Joseph), soldat de 1re classe, forces françaises de l'intérieur.
Rigolet (Jean), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Robilliaert (André-Auguste-Arthur), adjudant.
Ropars (Francis), sergent.
Rosenwald (Roger-Lucien-Jean), sergent, forces françaises de l'intérieur.
Rouvier (Jean-Marcel), soldat de 2e classe.
Sauvage (Arthur-Fernand), sergent.
Schwartzenberg (Jacques), aspirant.
Schwartzenberg (Raymond), aspirant.
Sebert (Jean-Paul-Casimir), adjudant-chef.
Suffis (Jean-René), adjudant.
Temple (Alexandre-Elie-Félix-Jean), soldat de 1re classe.
Temple (Jean), soldat de 1re classe, forces françaises de l'intérieur.
Thevenin (Raymond-André-Lucien), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Tiger (Paul-Yves-Célestin), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Vandewalle (Lucien-Louis), adjudant-chef.
Vandewalle (Jules-Théophile), adjudant.
Vandeweghe (Fidèle-Amand), gendarme.
Vangheluwe (Robert-Paul-Gustave).
Verdelet (Daniel-Elie), soldat de 2e classe, forces françaises de l'intérieur.
Vocoret (Pierre), soldat de 2e classe.
Waquez (Raymond-Emile).
Willaert (Elisée-Marcel-Jean).
Durand (Georges-Fernand-Emile-Marie), 1re classe.

Décret du 21 juin 1950 portant fixation de la situation administrative de deux officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 4 août 1839 sur l'organisation de l'état-major général de l'armée, et notamment son article 5;

Vu la loi du 16 février 1912 modifiant les lois du 4 août 1839 sur l'organisation de l'état-major général et du 13 mars 1875 relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée, en ce qui concerne l'admission à la retraite et le passage anticipé dans la section de réserve des officiers généraux et fonctionnaires de grades correspondants, et notamment son article 1er;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1514 du 26 novembre 1949 modifiant les décrets n° 47-2270 du 29 novembre 1947 et n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatifs aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 50-145 du 31 janvier 1950 portant organisation du conseil supérieur de la guerre;

Le conseil supérieur de la guerre consulté;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général d'armée Mast (Charles-Emmanuel), de la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée (cadre de réserve), est mis à la retraite d'office à compter de la date du présent décret.

Art. 2. — M. le général d'armée Revers (Georges-Marie-Joseph), de la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, est mis à la retraite d'office à compter de la date du présent décret.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Tableau de concours de la médaille militaire de l'année 1949 (armée de l'air, active).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « air » en date du 17 juin 1950, est radié du tableau de concours de la médaille militaire de l'année 1949 (active) le sous-officier dont le nom suit:

Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

CONTINGENT NORMAL

ARMÉE ACTIVE

Goudenege (Jean-Arthur), adjudant-chef.

Liste complémentaire d'aptitude au grade supérieur pour 1951 d'officiers de l'armée de l'air du corps expéditionnaire en Extrême-Orient.

Par décision du 17 juin 1950, sont inscrits à la suite de la liste d'aptitude au grade supérieur pour 1950 (1er additif), les officiers de l'armée de l'air du corps expéditionnaire en Extrême-Orient dont les noms suivent:

ARMÉE ACTIVE

I. — **Corps des officiers de l'air.**

CADRE NAVIGANT

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Allot (Roger-François-Joseph).

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Lombard (Henri-Louis).

Pour le grade de capitaine.

Les lieutenants:

MM. Furet (Robert-Louis-Pierre).
Darmendrail (Marius-Pascal).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Thomann (Guy-Marcel-Emile).

Liste des officiers admissibles aux épreuves orales du concours d'admission en 1950 à l'école d'application de gendarmerie.

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE	CENTRE D'EXAMEN dans lequel les intéressés ont subi les épreuves écrites.	AFFECTATION	OBSERVATIONS
MM.				
Dupont (André)	Capitaine	1re région, Paris	Infanterie, état-major de la subdivision de Paris (commandant le quartier général de l'annexe « Robert de Cotte »).	
Gasquères (Jean)	Lieutenant	Idem	1er régiment d'infanterie coloniale, à Versailles.	Admissible en 1949.
Guillien (Henri)	Lieutenant	Idem	3e régiment d'infanterie coloniale, à Paris.	Admissible en 1949.
Lacrampe-Quinta (Robert)	Lieutenant	Idem	1er régiment de marche du Tchad, à Pontoise.	
Mauger (Jean)	Capitaine	6e région, Metz	151e régiment d'infanterie, à Metz.	Admissible en 1949.
Tron (Fernand)	Capitaine	Idem	151e régiment d'infanterie, à Metz.	
Girardot (Louis)	Capitaine	Rabat (Maroc)	5e régiment de tirailleurs sénégalais, à Fès.	
Poulin (Marcel)	Capitaine	Idem	1er régiment de tirailleurs marocains, à Meknès.	Admissible en 1949.
Villanneau (André)	Capitaine	Germsbach (T.O.A.)	47e bataillon de transmissions, S. P. 50175.	
Forbras (Jean)	Sous-lieutenant	Idem	5e régiment d'infanterie, S. P. 53054.	
Hebert (Gabriel)	Sous-lieutenant	Idem	31e bataillon de chasseurs à pied, S. P. 60649.	
Le Cuziat (Jean)	Sous-lieutenant	Idem	12e régiment de cuirassiers, S. P. 57570.	
Lamy (Raymond)	Sous-lieutenant	Idem	42e régiment de transmissions, S. P. 81247.	

Avis de convocation. — Les officiers ci-dessus désignés se présenteront le mercredi 5 juillet 1950, à huit heures, à la caserne des Célestins, 12, boulevard Henri-IV, à Paris 4e), pour y subir les épreuves orales.

Concours d'admission à l'école spécial militaire interarmes de Saint-Cyr.

Première liste d'admissibilité.

Le nombre des points nécessaires pour l'admissibilité en 1950 est fixé à 570.

La première liste d'admissibilité comprend les candidats ayant subi les épreuves dans les centres de Paris, Versailles, Dijon, Lyon, Nancy et Strasbourg.

Par application des articles 8 et 11 de l'instruction n° 9233 EMFA/G/3-E du 28 novembre 1949 relative au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr), quatorze candidats ont été éliminés pour notes inférieures à cinq en français, mathématiques, épure, histoire.

Amblard (Paul-Alexis-Félix).
Angenot (Patrik-Serge-Germain).
Anselme (d') (Philippe - Anne-Ignace-Marie).
Argouet (Jean-Guy).
Arondel (Xavier - Maurice - Marie-Joseph).
Aubin (Michel-José-Louis-Marie).
Bacq (Pierre-Louis-Eugène).
Baguenault de Viéville (Alain-Guy-Louis-Marie).
Barbey (Robert-Charles-Joseph).
Baroux (Gérard-Joseph).
Barre de Nanteuil (de La) (Benoit-Jean-Claude-Marie-Joseph).
Batifoulier (André-Marie-Joseph).
Bazard (Lucien-Camille).
Beaussant (François-Marie-André).
Berlioux (Maurice-Marcel-Jean).
Billot (Daniel-Charles).
Blaizot (Yves-Louis-Roger).
Blondel (Philippe-Marie).
Bœuf (Etienne - Louis - Joanny - Joseph).
Boisguehenneuc (du) (Ronan-Marie-Alain).
Bonnaud (Michel-Maurice).
Bonneaux (Michel-Flavien-Claude)
Bonneterre (Claude-André-Denis).
Borrel (Raphaël).
Bouland (René).
Bourguignon (René-Albert).
Bout de Marnhac (Guy - Jules-Marie-Jean).
Boutry (Jean-Louis).
Bouvet (Philippe-Georges).
Boyer (Bernard-Louis-Jacques).
Bruchard (de) (Henry - Martial-Paul-François).
Bucquet (Paul-Faldoni-Louis).
Bussière (André-Jean-Antoine).
Caillol (Jacques).
Cailloux (Philippe - Marie - Julien-Maurice).
Calmels (Raymond-Julien-Marie).
Caron (Louis-Jean-Joseph).
Caudron (Raymond).
Caumia - Baillenx (de) (Arnaud-Marie-Charles).
Chabanet (Bernard - François-Marie).
Chevalier (Gérard-Georges-Léon).
Choin (Maurice-André-Robert).
Colas (Maurice-Léon-Germain).
Corre (Emile).
Cotte (Bernard-Auguste-Marie).
Courtois (Yves-Marie-Guy).
Coutellier (Max-Lucien-Gaston).
Couture (Michel - Louis - Marie-Joseph).
Creton (André - Gaston - Charles-Edouard).
Curis (Daniel-Marie-Antoine).
Delcourt (Bernard-Marie-Joseph).
Depeyre (Jean-Ange-Marie).
Derréal (Gérard - Alfred - Clément-Jean).
Berrien (Jacques-Louis-Yves).
Dianous de La Perrotine (de) (Bernard-Marie-Eugène).
Dominique (Jean-Léon-Louis).
Donneaud (Francis - Jacques-Maris-Gabriel).
Dubourg (Jacques-Emile-Jean).
Dumalle (Louis - Marie - Joseph-André).
Dupont de Dinechin (Bernard-Marie-Joseph).
Dupuy de La Grand'Rive (André).
Dutheil (Bernard-François).
Duval (Etienne-Michel-Désiré).
Eon-Duval (Loïc-Philibert-Charles-Marie).
Fontaine (Christian-Jules-Ernest).
Forget (Gérard-Louis-André).
Frécaut (Jacques-Marie-Joseph)
Frémiot (Gérard-Marie-Léon).
Fritsch (Jacques-Richard).
Frogé (Pierre-Jean-Armel).
Génin (Raymond-Auguste).
Ghadab (Roger-Gilbert).
Girard (Lucien-Eugène François).
Girey (Michel-Victor).
Goursat (Marc-Henri-Marie).
Grout de Beaufort (Gilles-Marie-Georges).
Guilbaud (Philippe-Louis).
Houmeau (André-Alfred-Charles).
Houssin de Saint-Laurent (Jean-Paul-François).
Jain (René-Corentin-Marie).
Jais (Michel-Roland).
Joyet-Lavergne (Bernard-Philippe-Armand).
Klein (Jacques-Yves-Robert).
Laffray (Michel-Marcel).
Lambolez (Jacques-Henri-Ernest).
Leblanc (Claude-Armand-Yves).
Le Boucher d'Hérouville (Guy-Joseph-Marie).
Le Chanoine du Manoir de Juaye (Alain-Antoine-Thibault).
Leclerc (Jacques-Henri-Gabriel).
Legrand (René-Marie).
Leguédois (Norbert-Eugène).
Lemasson (Marcel-Roger).
Leman de Talancé (François-Xavier-Jean-Marie-Henri).
Lemel (Gérard-Michel).
Leromain (Pierre-Edmond-Lucien).
Leterrier (André-Samuel).
Louis (Bernard-Michel-Georges).
Malafosse (Pierre-Clément).
Malet (Jacques-Julien).
Maneval (Jean-Claude-André).
Manheulle (de) (Charles-Robert-Laurent).
Marchand (André-Marcel).
Maroni (Georges-Jacques).
Mathis (Gérard-Paul-Marie-Armand).
Maupeou d'Ableiges (de) (Gilles-Marie-Joseph).
Menestreau (Jean-Fernand-Joseph).
Mennesson (Jean-Maurice).
Meyklechel (Jean-Henri-François).
Michel (René-Marie-Emile).
Millières (Christian).
Milliot (Jean-Gabriel),
Miramon (Pierre-André-Pascal).
O'Callaghan (Patrick-Albert-Marie).
Oger (Yves-Marie-Paul-Gildas).
Olié-Laprune (Georges-Guillaume-Joseph).
Payn (Roger-Maurice-Omer).
Percin Northumberland (de) (Philippe-Marie-René-Edouard).
Perier (de) (Antoine-Alexis-Pierre-Michel).
Pernet (Gérard-Roger-Antoni-André).
Perrier (Michel-Jean-Just).
Petit (Jean Louis-Henri-Marcel).
Plessis d'Argentré (du) (Arnaud-Marie-Emmanuel).
Prez de La Morlais (des) (Bertrand-Joseph-Marie).
Poli (Jean-Georges).
Privat (Jean-Louis-Albert).
Puaud (Robert-Louis).
Puget (Yves-René-Marie).
Rémy (Daniel-Laurent-Ernest)
Rémy (Jean-Bernard-Georges).
Richard (Robert).
Richet (Maurice-André).
Rittemard (Pierre-Simon-Charles).
Roquefeuil (de) (Alain-Antony-Marie-André).
Roquefeuil et du Bousquet (de) (Melchior-Jacques-Marie-Jean).
Rouchaud (Raymond-Guy-Roger).
Roux (Jacques-Marie).
Roux (Pierre-Léon).
Royal (Pierre-Eugène).
Royer (Albert-René-Célestin).
Saint-Espès (Pierre).
Saint-Germain (Fred-Edouard-Victor).
Séguin (Robert-Jean).
Seitz (Jean-Pierre).
Simoni (Roger).
Teil (Jean-Jacques-Pierre).
Teinturier (René-Alexandre-Jean).
Thiry (Guy-Claude).
Torrès (Raymond-Jean).
Tournier (Lucien-Guy-René).
Valéry (Daniel).
Valon (de) (Arnaud-Pierre-Jean-François-Arthur).
Van Waetermeulen (Henri-Joseph-Marie).
Veber (Claude-Jean-Paul-Joseph).
Vienne (Jean-Pierre-Marie-Etienne).
Vignat (Jacques-Marie-Christian).
Vignoud (Raymond-Joseph).
Vogein (Jacques-Louis).
Vouillemin (Bertrand-Claude).
Watteau (Jean-François-Charles).

Le tour de passage des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre). Cette lettre, pour le concours de 1950, est la lettre « L ».

L'examen oral sera subi à Paris, au lycée Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel, pour tous les candidats figurant sur la liste ci-dessus.

Les candidats seront répartis en deux séries:

Première série:

De Laffray (Michel-Marie) à Baguenault de Vieville (Alain-Guy-Louis-Marie) inclus.

Premier jour des examens oraux: lundi 3 juillet 1950, à huit heures; appel le dimanche 2 juillet 1950, à dix-sept heures.

Deuxième série:

De Barbey (Robert-Charles-Joseph) à Klein (Jacques-Yves-Robert) inclus.

Premier jour des examens oraux: dimanche 9 juillet 1950, à huit heures; appel le samedi 8 juillet 1950, à dix-sept heures.

Epreuves d'aptitude physique

Ces épreuves commenceront aussitôt après la fin des épreuves orales de chaque série.

Majorations.

Les points de majorations fixés à l'article 9 de l'instruction relative au concours seront accordés dans les conditions suivantes:

1° Majorations à titre militaire: seront arrêtées à la date du 1er juillet. Seul un état signalétique et des services, certifié par le chef de corps de l'intéressé, sera admis à l'exclusion de tout autre document;

2° Majorations pour diplômes: seront arrêtées à la date du 1er août. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Seuls bénéficieront de la majoration accordée pour la deuxième partie du baccalauréat, les candidats qui présenteront une mention autre que celle qui a servi à leur inscription.

Ces documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires, en fin d'examen.

Aucune pièce ne sera acceptée après que le candidat aura passé les épreuves orales sauf si la date de l'obtention du diplôme est postérieure. Aucune réclamation ne sera admise par la suite quant au décompte des majorations.

Il en sera de même pour les notes obtenues tant aux épreuves orales qu'aux épreuves physiques, dans l'hypothèse où le candidat ne rapporterait pas au secrétariat du jury, après les avoir totalisées et émargées, les deux fiches qui lui seront remises à l'issue de son examen.

Changement de centre d'examen oral.

Aucune demande de changement de centre n'est accordée. Tout candidat qui ne se présente pas à l'appel indiqué plus haut, est considéré comm renonçant au concours et rayé des listes.

En cas de *maladie grave*, constatée par certificat médical, le président du jury reste juge des dispenses que les circonstances lui permettent d'accorder, sans nuire au bon fonctionnement des épreuves.

Hébergement des candidats militaires.

Les candidats militaires n'appartenant pas aux garnisons de Paris ou Versailles seront mis en route par leur chef de corps de manière à se présenter le samedi 1er juillet 1950, avant dix-huit heures, au colonel commandant le dépôt central des isolés militaires (caserne des Grandes-Ecuries à Versailles) où ils seront hébergés pendant la durée des épreuves orales.

Les dossiers des candidats non admissibles, auxquels seront jointes les notes obtenues par les intéressés, seront retournés dans le courant du dernier trimestre de l'année aux préfectures ou aux régions militaires qui les ont transmis lors des inscriptions et à qui ils devront être réclamés.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 5 juin 1950, M. Alazard est chargé des fonctions de régisseur auprès de l'université d'Aix, pour les dépenses de personnel du service du baccalauréat à la Réunion.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 6 juin 1950, M. Marache (René), docteur ès lettres, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de Rennes, est nommé à l'emploi de maître de conférences de langue et littérature latines de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er mai 1950.

Par arrêté en date du 13 juin 1950, M. Faublée (Jacques), délégué dans les fonctions d'assistant au Musée de l'Homme, est nommé, à compter du 1er juin 1950, assistant titulaire au service national de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle (emploi créé non pourvu de titulaire).

A compter du 1er juin 1950, M. Faublée (Jacques) sera rangé dans la 3e classe des assistants non agrégés, avec un report d'ancienneté de 2 ans 9 mois.

Par arrêté du 19 juin 1950:

Mlle Sarry (Henriette), commis stagiaire au secrétariat de l'académie de Lyon, est titularisée dans ses fonctions à dater du 1er juin 1950.

Mme Devienne, commis stagiaire au secrétariat de l'académie de Lyon, est titularisée dans ses fonctions à dater du 1er juin 1950.

Musées de France.

Par arrêté en date du 2 juin 1950, M. Hubert Guillet, conservateur du musée des beaux-arts de Marseille, a été affecté, en la même qualité, au musée des beaux-arts et de céramique de Rouen, à compter du 1er juin 1950.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles dissous.

Par arrêté du 16 juin 1950, sont approuvés les comptes définitifs de gestion transmis par l'administrateur provisoire de la Corporation nationale paysanne et concernant les organismes agricoles suivants dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944:

1° Union régionale corporative agricole de la Mayenne;
2° Union corporative des coopératives d'approvisionnement du département de l'Hérault;
3° Union régionale corporative agricole des Basses-Alpes.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 6 juin 1950, M. Desbordes, administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, en service détaché, a été inscrit au tableau d'avancement pour la 1re classe, au titre de l'année 1949.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fonds de concours.

Par arrêté du 6 juin 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur l'exercice 1950, chapitre 3100: « Organismes centraux de transports. — Dépenses de matériel (Art. 1er. — Conseil supérieur des transports) », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 290.514 F.

Par arrêté du 14 juin 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur l'exercice 1950, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 10.119.600 F, se décomposant comme suit:

Chap. 1170. — Organismes centraux des transports. — Dépenses du personnel.	
Art. 1er. — Conseil supérieur des transports....	739.345 F.
Chap. 3100. — Organismes centraux des transports. — Dépenses de matériel.	
Art. 1er. — Conseil supérieur des transports....	911.435
Chap. 3110. — Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports.....	8.468.820
Total.....	10.119.600 F.

Commission nationale des conventions collectives de la marine marchande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juin 1950: au sommaire et page 6210, 1re colonne, 39e et 40e ligne, au lieu de: « Représentation des armateurs à la commission nationale des conventions collectives de la marine marchande », lire: « Commission nationale des conventions collectives de la marine marchande »; 60e ligne, au lieu de: « Le ministre chargé de la marine », lire: « Le ministre chargé de la marine marchande »; 2e colonne, 50e ligne, au lieu de: « du bureau de la direction de l'administration générale », lire: « du 2e bureau de la direction de l'administration générale ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nominations au cabinet du ministre.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 7 février 1950 portant acceptation de la démission et nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — M. Robert Wirth, inspecteur des finances, ancien élève de l'école polytechnique, est nommé conseiller technique au cabinet du ministre de l'industrie et du commerce.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 7 février 1950 portant acceptation de la démission et nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu l'arrêté du 14 avril 1950 portant nomination d'un conseiller technique au cabinet du ministre de l'industrie et du commerce,

Arrête:

Article unique. — M. Jean Martin, directeur par intérim du cabinet du ministre de l'industrie et du commerce, est nommé directeur du cabinet, en remplacement de M. Robert Wirth, appelé à d'autres fonctions.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Délégation de signature.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu l'arrêté du 22 juin 1950 portant nomination du directeur du cabinet du ministre de l'industrie et du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Martin (Jean), directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, intéressant le département de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 22 juin 1950 portant nomination dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 22 juin 1950, sont nommés inspecteur de 3e classe de la France d'outre-mer, à compter du 10 juin 1950:

M. Sanner (Pierre-Marie-Marcel), administrateur de 2e classe de la France d'outre-mer.

M. Jacquier (Jean-Louis-Léonce), administrateur adjoint de 1re classe de la France d'outre-mer.

M. Massa (Charles-André), commandant des affaires militaires musulmanes.

M. de Bouteiller (Georges-Antoine-Jules-Gérard-Ghislain), capitaine d'infanterie

Mise en position de mission en France du directeur général de l'enseignement de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du 9 juin 1950, M. Camerlynck, directeur général de l'enseignement en Afrique occidentale française a été placé dans la position de mission en France, du 8 avril 1950 au 28 avril 1950, pour assister à la conférence des directeurs de l'enseignement des territoires situés en Afrique noire.

Mise en position de mission en France de l'aide de camp du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 19 mai 1950, M. le lieutenant Azan (François), officier de l'arme blindée et de la cavalerie en position hors cadres, aide de camp du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission en France du 19 novembre 1949 au 15 février 1950, pour accompagner le haut commissaire en mission.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 mai 1950, Mme Trouillot (Andrée-Eugénie-Olympe), infirmière coloniale hors classe, est admise à la retraite pour limite d'âge, pour compter du 7 avril 1950.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites.

Par arrêté du 17 juin 1950, la caisse de retraites des employés de la caisse d'épargne et de prévoyance de Douai, 15, rue Saint-Thomas, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU TARN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 juin 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de la Compagnie générale industrielle, n° 81-286, à Carmaux (Tarn), avec la Société de secours minière du Tarn, à Carmaux.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 juin 1950, a été approuvée, par voie de scission de la société mutualiste dite Mutuelle familiale de la ville de Melun, n° 77-70, la transformation en société mutualiste de la section artisanale constituée au sein de la société n° 77-70, puis la fusion de la société mutualiste issue de la scission avec la société mutualiste dite Mutuelle artisanale et commerciale de Seine-et-Marne, n° 77-605.

Administration centrale.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT D'ÉCHELON DES SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOGRAPHES POUR L'ANNÉE 1949.

9e *échelon.*

Mlle Labasse (Thérèse).

3e *échelon.*

Mmes Brard, Duclos, Fournier, Mercadier.

2e *échelon.*

Mlles Bernard (Odette), Blaise, Boreau, Mmes Dargent, Secnazi, née Schornstein.

PROMOTIONS

Par arrêté du 15 juin 1950, les secrétaires sténodactylographes à l'administration centrale dont les noms suivent ont été promus à l'échelon supérieur de leur grade, à compter du 1er janvier 1949, dans les conditions indiquées ci-dessous:

9e *échelon.*

Mlle Labasse (Thérèse).

3e *échelon.*

Mmes Brard, Duclos, Fournier, Mercadier.

2e *échelon.*

Mlles Bernard (Odette), Blaise, Boreau, Mmes Dargent, Secnazi, née Schornstein.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Nomination des déportés et internés résistants de la guerre 1914-1918 au sein de la commission nationale des déportés et internés de la résistance.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la résistance;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés membres de la commission nationale des déportés et internés de la résistance, en qualité de représentants des déportés et internés résistants de la guerre 1914-1918:

MM. Balochard (Eugène), Delplanque (Louis), Hoclet (Maurice), Lepers (Clément).

Fait à Paris, le 5 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 24 mai 1950, M. Petit (Robert), rédacteur de 2e classe à la direction départementale de la santé du Puy-de-Dôme, est rayé des cadres des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population, à compter du 24 mai 1950.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 mai 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le mois de février 1950, affectés des coefficients annexés auxdits arrêtés pour l'ensemble des départements suivants:

Ariège: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 10.3.
Cher: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.2.
Gers: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 10.1.
Haute-Garonne: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 12.2.
Haute-Vienne: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.2.
Landes: coefficients correspondant à un C. A. D. de 10.7.
Tarn: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.
Tarn-et-Garonne: coefficients correspondant à un C. A. D. de 10.3

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 juin 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le mois de mars 1950, affectés des coefficients annexés auxdits arrêtés pour l'ensemble des départements suivants:

Ain: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.8.
Aude: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.3.
Gard: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.3.
Hérault: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.1.
Jura: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.8.
Pyrénées-Orientales: coefficients correspondant à un C. A. D. général de 11.5.

NOTA. — Les coefficients visés dans lesdits arrêtés sont tenus à la disposition des utilisateurs au siège de la délégation interdépartementale ou départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de chaque département intéressé.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 mai 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le mois de février 1950, affectés des coefficients uniques ci-après, pour l'ensemble des départements suivants:

Basses-Pyrénées: coefficient 11.2.
Hautes-Pyrénées: coefficient 11.5.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 juin 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le mois de mars 1950, affectés des coefficients uniques ci-après, pour l'ensemble des départements suivants:

Ardèche: coefficient 11.4.
Drôme: coefficient 11.4.
Haute-Savoie: coefficient 11.8.
Isère: coefficient 11.7.
Vaucluse: coefficient 11.3.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 juin 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le mois d'avril 1950, affectés des coefficients uniques ci-après, pour l'ensemble des départements suivants:

Calvados: coefficient 12.9.
Seine: coefficient 12.2.
Seine-et-Marne: coefficient 11.9.
Seine-et-Oise: coefficient 12.2.
Yonne: coefficient 11.9.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 juin 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de Maine-et-Loire, affectés du coefficient 12.20, valable pour le mois de mai 1950.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 juin 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de la Savoie, affectés du coefficient 11.8, valable pour le mois de mars 1950.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 5 janvier 1949 fixant pour le département de la Savoie les coefficients d'adaptation départementaux pour la période du 1er décembre 1946 au 31 juillet 1948 sont supprimés à compter du 1er janvier 1949.

Homologation du coefficient d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires dans le département des Basses-Alpes.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment son article 20;

Vu l'arrêté du 22 octobre 1947 approuvant le Bordereau général de prix forfaitaires;

Vu l'arrêté du 9 mai 1949 fixant les coefficients géographiques de ce département;

Vu la proposition de la commission interdépartementale de la reconstruction des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes en date du 26 mai 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département des Basses-Alpes, affectés du coefficient 11,5, valable pour le mois de mars 1950.

Art. 2. — Les coefficients géographiques prévus à l'arrêté du 9 mai 1949 sont modifiés comme suit, à compter du 1er septembre 1949:

LOCALITÉS	COEFFICIENTS géographiques.	LOCALITÉS	COEFFICIENTS géographiques.
Abriès (le Roux)....	1,28	Val-des-Prés	1,14
Abriès (Ristolas)....	1,23	Villard - Saint - Pancrace	1,10
Aiguilles	1,21	Saint-Chaffrey-Fortville	1,09
Puy-Saint-Pierre ...	1,23	Saint-Blaise, Pont-de-Cervières	1,06
Montgenèvre	1,18		
Cervières, Névache.	1,17		

Art. 3. — Le directeur de la construction et le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Homologation du coefficient d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires dans le département des Hautes-Alpes.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment son article 20;

Vu l'arrêté du 22 octobre 1947 approuvant le Bordereau général de prix forfaitaires;

Vu l'arrêté du 9 mai 1949 fixant les coefficients géographiques de ce département;

Vu la proposition de la commission interdépartementale de la reconstruction des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes en date du 26 mai 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département des Hautes-Alpes, affectés du coefficient 11,5, valable pour le mois de mars 1950.

Art. 2. — Les coefficients géographiques prévus à l'arrêté du 9 mai 1949 sont modifiés comme suit:

COEFFICIENTS GÉOGRAPHIQUES APPLICABLES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 1949

Basses-Alpes.

LOCALITÉS	COEFFICIENTS géographiques.	LOCALITÉS	COEFFICIENTS géographiques
Saint-Paul (Maurin).	1,32	La Condamine.....	1,18
Meyronnes (Saint-Ours)	1,30	Le Castellard.....	1,15
Larches	1,25	Thoard, Vergons...	1,12
Meyronnes (village).	1,24	Allemagne, Gréoux,	
Saint-Paul	1,22	Senez	1,08

Art. 3. — Le directeur de la construction et le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du vendredi 23 juin 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi de M. Beugniez portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux. (Nos 10346-10401. — M. Beugniez, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8337-8426-9215-9521-9546-9727-9917-9948-10035-10045-10181-10283. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Education nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*). — M. Aubry, rapporteur.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Edouard Ramonet demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à combien s'élèvent les dépenses occasionnées par l'entretien des routes nationales dans la traversée des villes de Nantes, le Mans et Châteauroux; quelle a été la participation de l'Etat: 1° pour chacune de ces villes, en ce qui concerne l'entretien, au cours des années 1947, 1948, 1949; 2° en ce qui concerne les constructions nouvelles, au cours des années 1947, 1948, 1949; enfin quelles dispositions sont envisagées en vue de l'amélioration de la route nationale Paris-Toulouse dans la traversée de Châteauroux. (2e appel.)

II. — M. Yves Péron expose à M. le ministre de l'éducation nationale que la commission nationale des sites a mis une société dans l'impossibilité de continuer son exploitation, motif pris que cette usine enlaidit le site. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de revenir sur cette décision. (2e appel.)

III. — M. Jean Minjoz attire l'attention de M. le ministre de la justice sur le cas des tarifs des experts nommés par les tribunaux en application des articles 27 et suivants de la loi du 1er septembre 1948 (fixation de la surface corrigée). Il lui demande s'il ne serait pas possible d'établir un tarif forfaitaire pour ce genre d'affaires avec une progressivité dépendant du prix du loyer. (2e appel.)

IV. — M. Edmond Michelet demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles dispositions il compte prendre pour obliger les banques au respect de la loi du 20 juillet 1949 relative à la domiciliation obligatoire des effets de commerce et billets à ordre.

V. — M. Bernard Paumier demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si l'article 14 de la loi du 2 avril 1950, dont la suppression avait été demandée et qui prévoit une nouvelle taxe de 1 p. 100 sur les produits agricoles, sera prélevée également sur le vin et l'alcool.

VI. — M. Antoine Laurelli demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il se propose de saisir prochainement son collègue des finances en vue de doter l'administration des monnaies et médailles de l'outillage nécessaire pour la fabrication de la médaille d'honneur en faveur du personnel des cadres locaux du service des douanes des territoires d'outre-mer, dont le modèle et les caractéristiques ont été fixés par l'article 3 du décret du 19 juin 1939.

VII. — M. Edmond Michelet attire l'attention de M. le ministre de la défense nationale sur la situation de nombreux officiers et sous-officiers dégagés des cadres qui n'ont pas reçu les promesses formelles qui leur avaient été faites lors de leur départ de l'armée, notamment en matière de reclassement, et lui demande quelles mesures il compte prendre à leur égard.

2. — Suite de la discussion de fascicules budgétaires inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de fascicules budgétaires inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du vendredi 23 juin 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. July, jusques et y compris M. Lamarque-Cando.

Tribunes. — Depuis M. Froment, jusques et y compris M. Gautier.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 23 juin 1950.

N° 9676 (rectifié). — Rapport par M. Djemad, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à abroger l'article 6 du décret du 23 avril 1946 portant règlement de l'acquisition et de la détention des armes de chasse en Algérie.

N° 10013. — Rapport par M. Louis Rollin, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi portant modification de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

N° 10260. — Proposition de résolution de M. Delachenal tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une allocation horaire spéciale pour services de nuit pour les fonctionnaires de la police (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 10279. — Proposition de loi de M. Coudray tendant à modifier l'article 25 de la loi du 28 octobre 1946 concernant l'indemnisation des stocks sinistrés (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 10302. — Proposition de loi de M. Mont tendant à ouvrir de nouvelles facilités de crédit pour des travaux d'équipement rural (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10305. — Rapport de M. Louis Marlel, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à la suppression du comité consultatif du tourisme.

N° 10307. — Rapport par M. Cordonnier au nom de la commission de la famille sur la proposition de loi portant modification de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

N° 10310. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard autorisant les entreprises exploitées individuellement et les sociétés de personnes n'ayant pas exercé l'option pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés à incorporer les réserves de réévaluation au montant de leur capital (renvoyée à la commission des finances).

N° 10323. — Proposition de loi de M. Aubry tendant à modifier le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 10326. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ayant pour objet d'assurer l'achèvement du monument du maréchal Foch (renvoyée à la commission des finances).

N° 10327. — Proposition de loi de Mlle Rumeau décidant pour 1951 l'ouverture de 1.200 classes maternelles sans suppression correspondante dans l'enseignement du premier degré (renvoyée à la commission des finances).

N° 10328. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à étendre aux lignes de transport routier les réductions de tarif accordées à certaines catégories de voyageurs sur les réseaux ferroviaires (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 10332. — Rapport par M. Allonneau au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à assurer le respect du statut des fonctionnaires en matière de droit au logement.

N° 10335 (1). — Proposition de résolution de M. Auban tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 17 mai 1950 dans le département de la Haute-Garonne (renvoyée à la commission des finances).

N° 10348. — Rapport supplémentaire, par Mme Poinso-Chapuis, au nom de la commission des affaires économiques, sur les propositions de loi: 1° tendant à interdire le système de vente avec timbres primes ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature; 2° de Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, sénateur, tendant à modifier la législation en matière de vente avec primes, de façon à prévenir et réprimer les fraudes.

N° 10370 (1). — Proposition de résolution de M. Paumier tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence une subvention compensatrice aux sinistrés de Loir-et-Cher à la suite des dégâts occasionnés en 1950 par les orages et par la grêle (renvoyée à la commission des finances).

N° 10396 (1). — Proposition de résolution de M. Delzonne tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes des nouveaux orages de grêle qui ont sinistré le département du Tarn (renvoyée à la commission des finances).

N° 10399. — Rapport, par M. Beauquier, au nom de la commission des moyens de communication, sur la résolution adoptée par le Conseil de la République tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises.

N° 10401. — Rapport, par M. Beugniez, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux.

N° 10402. — Rapport, par M. Mazier, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre et aux orphelins de guerre.

N° 10403. — Rapport, par M. Emile-Louis Lambert, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à faciliter l'application des dispositions de la loi n° 49-588 du 25 avril 1949 créant des promotions hors concours dans la Légion d'honneur, au profit des combattants décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, pour faits de guerre, dans la période qui va du mois d'août 1914 à la commission Fayolle incluse.

N° 10405. — Rapport supplémentaire, par M. Louis Martel, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à prévoir les moyens de transport suffisants et à prendre toutes dispositions utiles d'urgence, pour permettre aux musulmans d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, de Madagascar, des Comores, de la Réunion et de la Côte française des Somalis de se rendre annuellement en pèlerinage à la Mecque.

N° 10411 (1). — Proposition de résolution de M. Max Lejeune tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'ouragan qui a dévasté, le 20 juin 1950, cinquante communes du département de la Somme et à exempter les sinistrés des impôts de l'année 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10412 (1). — Proposition de résolution de M. Morand tendant à inviter le Gouvernement à indemniser, par l'octroi d'un premier secours de 30 millions de francs, les victimes de l'orage survenu dans la vallée du Loir dans la journée du 20 juin 1950, notamment dans les cantons de Seiches, Durtol et Chalonnes, ainsi que dans la commune de Montreuil-Bellfroi, et à prendre toutes les mesures propres à indemniser les sinistrés, ainsi qu'à les exonérer des impôts afférents à l'année 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10413 (1). — Proposition de résolution de M. Savard tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un secours d'urgence aux sinistrés par les orages qui se sont abattus, dans la nuit du 20 au 21 juin 1950, dans la région de Saint-Mihiel (Meuse) (renvoyée à la commission des finances).

N° 10414. — Proposition de loi de M. Cerclier tendant à créer des caisses départementales provisoires d'assurances et une caisse nationale provisoire de réassurance des risques de calamités agricoles (renvoyée à la commission des finances)

N° 10415 (1). — Proposition de résolution de M. de Geoffre tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de l'orage de grêle qui s'est abattu le 20 juin 1950 sur plusieurs communes du département de Maine-et-Loire (renvoyée à la commission des finances).

N° 10416 (1). — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des permissions agricoles exceptionnelles aux militaires sous les drapeaux des régions sinistrées par les orages de grêle (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10417 (1). — Proposition de résolution de M. Capdeville tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un crédit de 100 millions au département de la Seine-Inférieure en vue de dédommager les victimes de la grêle (renvoyée à la commission des finances).

N° 10418 (1). — Proposition de résolution de M. Goudoux tendant à inviter le Gouvernement à indemniser par l'octroi d'un premier secours de 50 millions les victimes des orages qui ont eu lieu en Corrèze, en particulier dans la région d'Egletons, et à prendre toutes mesures propres à indemniser les sinistrés ainsi qu'à les exonérer des impôts afférents à l'année 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10419 (1). — Proposition de résolution de M. Girardot tendant à inviter le Gouvernement: 1° à attribuer immédiatement un premier secours aux sinistrés par le violent orage accompagné de rafales de grêle qui s'est abattu le 17 juin 1950 dans la vallée de l'Ubaye; 2° à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; 3° à accorder à ces sinistrés l'exonération des impôts de 1950; 4° à accorder aux communes des subventions leur permettant de réparer les chemins vicinaux gravement endommagés par l'orage (renvoyée à la commission des finances).

N° 10420 (1). — Proposition de résolution de M. Boccagny tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours aux victimes de l'ouragan qui a déferlé sur le département de la Haute-Savoie dans la journée du vendredi 16 juin 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10421 (1). — Proposition de résolution de Mme Lucie Guérin tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des crédits exceptionnels au titre de premier secours aux sinistrés par la grêle qui s'est abattue sur la région de Foucarmont (Seine-Inférieure) (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

(13 membres au lieu de 14.)

Supprimer le nom de M. André Godin.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 21 juin 1950.

Présents. — MM. Allonneau, Badiou, Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Djemad, Fonlupt-Esperaber, Guyomard, Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), L'Huillier (Waldeck), Mondon, Mont, Mouchet, Rabier, Schaff, Serre, Very (Emmanuel), Wagner.

Suppléants. — MM. Fayet (de M. A. Marty), Halbout (de M. Fagon), Guilbert (de M. Benchennouf).

Commission des finances.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Barangé (Charles), Billat, Charlot (Jean), Dagain, David (Marcel), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gabelle, Guesdon, Guillant (André), Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Truffaut.

Suppléants. — MM. Bétolaud (de M. Paul Reynaud), Charpentier (de M. Simonnet), Tanguy Prigent (de M. Gilles Gozard), Triboulet (de M. Jean-Moreau), Darou (de M. Jean-Raymond Guyon).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Finet, Pourtalet, Mudry, Courant.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Biancnini, Bissol, Cayol, Chevallier (Louis) (Indre), Coudray, Courant, Dassonville, Fayet, Gavini, Gouge, Gros, Guiguen, Guilbert, Hamon (Marcel), Michaud (Louis) (Vendée), Mazier, Mora, Pantaloni, Ramarony, Schmitt (René) (Manche), Yvon.

Suppléants. — MM. Poirot (de M. Henneguelle), Darou (de M. Aubame), Evrard (de M. Defferre), Hussel (de M. Guitton), Wagner (de M. Reeb).

Commission de la presse.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Astier de La Vigerie (d'), Barrot, Baylet, Bichet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Mme Degrond, MM. Desson, Félix, Gosset, Jouve (Géraud), Lefèvre-Pontalis, Mallez, Noguères, Rivet, Terpend, Verneyras, Wagner.

Suppléants. — MM. Delcos (de M. Chaban-Delmas), Bas (de M. Hutin-Desgrées), Jean Meunier (de M. Borra), Marceau Dupuis (de M. Galy-Gasparrou).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bétolaud, Bichet, Biondi, Blanchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brusset (Max), Defos du Rau, Delachenal, Desson, Duclos (Jacques) (Seine), Mlle Dupuis (José) (Seine), Girard, Hussel, Jeanmot, Joubert, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, M. Vendroux.

Suppléants. — MM. Alliot (de M. Vilton), Bas (de M. Solunhac), Biscarlet (de M. Maton), Cartier (de M. Girard), Darou (de M. Lamine-Guèye), Mme Degrond (de M. Max Lejeune), MM. Errecart (de M. Gilbert Cartier), Genest (de M. Hugennier), Gouge (de M. Cristofol), Halbout (de M. Roques), Hamon (de M. Ginestet), Juge (de M. Dumet), Mlle Prevert (de M. Marc-Sangnier), MM. Reille-Soult (de M. Thoral), Rosenblatt (de M. de Chambrun), Tourné (de Mme Sportisse).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Besset, Beugniez, Bonnet, Coffin, Delachenal, Duprat (Gérard), Duquesne, Fayet, Laurent (Augustin) (Nord), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Meck, Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prevert.

Suppléant. — M. Guilbert (de M. Moisan).

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Arnal, Delahoutre, Depreux (Edouard), Diallo (Yacine), Gallet, Kriegel-Valrimont, Thibault.

Convocations de commissions.

La réunion de la commission de l'agriculture, suspendue le jeudi 22 juin 1950, sera reprise le vendredi 23 juin 1950, à neuf heures trente (même local):

Suite de l'avis de M. Gérard Vée sur le projet et les propositions de loi relatifs au régime de l'allocation vieillesse (nos 8715, 9556, 8372, 8487 et 10231).

La commission des finances se réunira le vendredi 23 juin 1950, à dix heures et, éventuellement, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Audition de M. Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances, et de M. Gabriel Valay, ministre de l'agriculture, sur les conditions d'équilibre du budget annexe des prestations familiales agricoles.

II. — Budget annexe des prestations familiales agricoles. (Projet de loi n° 8337, annexe n° 34, et lettre rectificative 7, n° 10045, notes 9 et 10.) — M. Pierre Abelin, rapporteur.

III. — Rapport n° 9893 fait par Mme Boutard, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi: 1° n° 8223 de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le régime des allocations familiales agricoles; 2° n° 9464 de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues relative aux allocations familiales agricoles; 3° n° 9531 de M. Hilaire Perdon et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux salariés des professions agricoles et forestières la majoration des allocations familiales octroyées aux salariés des autres professions. — M. Abelin, rapporteur pour avis.

IV. — Rapport n° 10231 fait par M. Viatte, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur: I. Le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi n° 8715 tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire (art. 1er à 46 inclus et art. 49); II. Les propositions de loi: 1° n° 9556 de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à accorder l'allocation vieillesse aux anciens bénéficiaires de l'allocation temporaire n'entrant pas dans le cadre de la loi du 13 juillet 1949; 1° de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues (n° 8372) tendant à créer une aide à domicile, en application de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1949, pour les vieillards qui ne bénéficient pas des prestations de la loi du 17 janvier 1948, ou de l'ordonnance du 2 février 1945, et à créer des foyers restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. — M. Lecourt, rapporteur pour avis.

V. — Proposition de loi n° 10344 de M. Marcel Noël et plusieurs de ses collègues tendant à surseoir, jusqu'à la récolte, à toutes mesures de saisies des exploitants agricoles poursuivis pour non-payement des impôts ou du prélèvement exceptionnel. (Urgence demandée.) — M. le rapporteur général.

VI. — Proposition de loi n° 10372 de M. Paul Rivet tendant à ouvrir un crédit d'un million comme secours aux sinistrés de la ville de Cuzco. (Urgence demandée.) — M. Dusseaulx, rapporteur.

VII. — Rapport n° 9397 fait par M. Wasmer, au nom de la commission de la justice et de législation, sur le projet de loi n° 4587 tendant à faciliter l'équipement des entreprises par le recours au crédit. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur pour avis.

VIII. — Rapport n° 9805 fait par M. Joannès Charpin, au nom de la commission de la justice et de législation, sur les propositions de loi: 1° n° 7095 de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à relever le chiffre plafond fixé en matière de procédure commerciale pour le recouvrement des petites créances; 2° n° 8707 de M. Garet tendant à modifier les articles 5 et 10 du décret-loi du 25 août 1937 instituant pour les petites créances commerciales une procédure de recouvrement simplifiée; 3° n° 9218 de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues tendant à porter de 6.000 à 30.000 F le chiffre limite prévu par le décret du 25 août 1937, modifié par l'acte dit loi du 6 août 1941, de la procédure de recouvrement simplifiée des petites créances commerciales. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur pour avis.

IX. — Proposition de loi n° 9690 de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à accorder dix millions de francs à la rencontre internationale de la jeunesse organisée à Nice et sur la Côte d'Azur du 13 au 20 août 1950. — M. Marcel David, rapporteur.

X. — Résolution adoptée par le Conseil de la République (n° 10325) tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950, en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget de l'éducation nationale. — M. Simonnet, rapporteur.

XI. — Projet de loi n° 9755 portant réforme du régime des retraites du personnel de l'Imprimerie nationale (rapport n° 10043). — Communication de M. Lamps, rapporteur.

La commission de l'intérieur se réunira le vendredi 23 juin 1950, à quinze heures (local de la commission n° 207):

Urgence pour la proposition de résolution (n° 10391) de M. Montagnier tendant à inviter le Gouvernement à subventionner les collectivités locales dans la proportion de 50 p. 100 des frais d'achat des fusées paragrêles utilisées au cours de l'année 1950. Nomination du rapporteur.

Réunions de commissions du vendredi 23 juin 1950.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures, et éventuellement à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à quinze heures. — Local n° 207.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quatorze heures trente. — Local n° 219.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 27 juin 1950.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (reconstruction et urbanisme). (Nos 426 et 450, année 1950. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Patient expose à M. le ministre de l'éducation nationale que la décision prise par ses services de faire expédier à Bordeaux, aux fins de correction, les épreuves de l'examen du baccalauréat subi en Guyane, cause un préjudice grave aux étudiants de ce département; que l'envoi des copies, leur correction et leur retour exigeant des délais assez importants, les candidats admis risquent de ne pouvoir rentrer en France à temps pour leurs inscriptions aux différentes facultés; et demande les raisons qui ont motivé pareille décision contraire tant à la tradition qu'à l'intérêt bien compris des candidats guyanais. (N° 142.)

II. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il a obtenu du ministère des finances les mesures d'allégement fiscal indispensables au sujet des taxes grevant les divers salons artistiques; et lui signale en particulier que la restitution du Grand-Palais pour les salons des cinq sociétés d'artistes français ne sera qu'une mesure illusoire si l'on maintient les impôts accablants qui sont prévus, à savoir une taxe de 11,50 p. 100 à titre d'impôt sur les spectacles, qui vient s'ajouter au versement de 10 p. 100 de la recette brute aux Domaines, en contre-partie de la concession du Grand-Palais. (N° 115.)

III. — M. Jacques Debû-Bridel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation faite durant les mois de vacances aux étudiants demeurant à la Cité universitaire, auxquels il est demandé un tarif égal à celui en vigueur pour les étrangers accueillis en été par la Cité, alors que de nombreux étudiants doivent rester à Paris en raison de leurs examens, concours, etc.; et demande s'il ne serait pas possible d'intervenir d'urgence auprès du conseil d'administration de la Cité universitaire pour que les étudiants continuent, pendant les mois d'été, à bénéficier du même tarif que pendant les mois scolaires. (N° 116.)

IV. — M. Marcel Plaisant demande à M. le ministre de l'agriculture, après avoir pris connaissance des statistiques émanant du gouvernement espagnol pour l'année 1949 et qui révèle une exportation hors de ce pays d'une quantité de 49.143 hectolitres d'un breuvage dénommé « cognac » alors que pour la même année l'exportation de cognac de la France s'élève à 61.700 hectolitres, quelles mesures il compte prendre pour inviter le gouvernement espagnol à respecter l'arrangement international de Madrid du 14 avril 1891, revisé à Londres le 2 juin 1934, concernant la répression des fausses indications de provenance et la protection des appellations d'origine, dont l'Espagne fut et demeure l'un des premiers signataires, et qui stipule, à son article 4, que les appellations générales de provenance des produits vinicoles ne prendront jamais un caractère générique. (N° 117.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (articles du projet de loi). (N°s 313 et 421, année 1950. — M. Pierre Boudet, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles de caractère ou du comportement, délinquants ou en danger. (N°s 171 et 391, année 1950. — M. Marcel Molle, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Marcilhacy, rapporteur; et n° 449, année 1950. — Avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. Charles Morel, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (agriculture). (N°s 357 et 458, année 1950. — M. de Montalembert, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicables au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar, les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945 réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires ou hospitaliers. (N°s 276 et 419, année 1950. — M. Marc Rucart, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée complètement.

1er étage. — Depuis M. le général Corniglion-Molinier, jusques et y compris M. Paul-Emile Descomps.

Tribunes. — Depuis M. Mamadou Dia, jusques et y compris M. Jean Geoffroy.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. André (Louis), Delorme, Driant, Dulin, Durand (Jean), Felice (de), Hoeffel, Pontbriand (de).

Excusés. — MM. Durieux, Ferrant, Fournier (Bénigne), Gravier (Robert).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Bozzi, Chaintron, Champeix, Cornu, Mme Devaud, MM. Franck-Chante, Hamon (Léo), Le Basser, Lodéon, Muscatelli, Schwartz, Valle (Jules), Verdeille.

Excusés. — MM. Symphor, Zussy.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bertaud, Cayrou (Frédéric), Chambriard, Denvers, Dubois (René-Emile), Dumas, Dupic, Fouques-Duparc, Giauque, Gracia (Lucien de), Hébert, Lodéon, Masson (Hippolyte), Menditte (de), Pic, Pinton, Pouget (Jules), Robert (Paul).

Délégué. — M. Dupic (par M. Dutoit).

Assistait, en outre, à la séance. — M. le général Corniglion-Molinier.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Armengaud, Aubert, Barret (Charles), Bousch, Delfortrie, Ferrant, Gustave, Novat, Siaut, Tamzali (Abdennour), Tharradin, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Aubé, Bernard, Léger, Longchambon, Marchant.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. André (Louis), Canivez, Chochoy, Driant, Ferracci, Geoffroy (Jean), Hébert, Jaouen (Yves), Liotard, Paumelle, Pougey (Jules), Séné, Tellier (Gabriel), Varlot.

Excusés. — MM. Jozeau-Marigné, Lemaitre, Malécot, Mme Thome-Patenôtre.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 23 juin 1950, à onze heures (local de la commission):

Projet de loi relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Finances: rapporteur: M. Pauly.

Rectificatif.

La réunion de la commission de la production industrielle, prévue pour le vendredi 23 juin 1950, à dix heures (local n° 274), est annulée.

Réunion de commission du vendredi 23 juin 1950.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 27 juin 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — A. M. Lechani expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les décisions se rapportant à l'enseignement en Algérie se prennent avec une lenteur regrettable et préjudiciable à l'intérêt du service comme à celui du personnel enseignant. Les exemples suivants illustrent cette situation: *a*) Durant plus de deux ans les instituteurs algériens ont attendu vainement la signature d'un décret fixant leurs traitements. Aujourd'hui encore les retraités d'Algérie attendent la revalorisation et la péréquation de leurs pensions pendant que certains d'entre eux continuent à ne percevoir que 11, 13, voire 12.000 F par mois et que leurs camarades de la métropole ont déjà touché des augmentations appréciables; *b*) Les « Mouderrès » assimilés aux instituteurs par un arrêté du 22 mars 1949 attendent aussi la signature d'un décret qui leur permettra d'être rétribués au même taux que les maîtres de l'enseignement primaire. Ces fonctionnaires n'ont même pas encore pu bénéficier de l'indemnité d'attente payée aux membres de l'enseignement à partir du 1er novembre 1946; *c*) La situation du cadre spécial des instituteurs demeure toujours en dehors du droit commun et sans statut définitif malgré la proposition votée par l'Assemblée nationale, la proposition de l'Assemblée de l'Union française et l'avis favorable de l'Assemblée algérienne; *d*) Le projet de transformation des médersas d'Algérie en lycées franco-musulmans, dont la signature est attendue

impatiemment par la population indigène d'Algérie, n'est aujourd'hui encore l'objet d'aucune décision malgré l'avis favorable de M. le recteur de l'Académie, de M. le gouverneur général, du ministre de l'intérieur et du conseil supérieur de l'éducation nationale. Il attire son attention sur les conséquences fâcheuses de ces retards, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel et administratif et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les questions ci-dessus évoquées reçoivent la solution qu'elles appellent dans le plus bref délai possible et pour qu'à l'avenir les questions se rapportant à l'enseignement algérien soient résolues sans retard.

B. M. Tran Van Kha attire la haute attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur l'avis n° 11, en date du 23 mai, de l'office indochinois, publié au *Journal officiel* de l'Indochine du 25 mai, qui stipule: « les envois de fonds par voie postale civile d'Indochine vers la France ou les autres territoires de l'Union française émis par le bureau de poste de la résidence de l'intéressé ne peuvent être effectués que dans la limite de 5.000 F métropolitains par expéditeur et par mois », et demande à connaître: 1° les motifs qui ont amené les services intéressés à réduire le montant des envois de fonds précités de 25 000 à 5 000 francs, mesure qui suscite parmi mes compatriotes résidant en France et leur famille au Viet-Nam une profonde émotion; 2° Au cas où la mesure prise ne viserait que les « envois de fonds » par « voie postale civile » pour combattre la fraude: *a*) quelles seraient les dispositions prises afin que cette restriction ne porte pas préjudice aux personnes de bonne foi; *b*) quels seraient les autres modes d'envois de fonds autorisés et le montant de ces envois pour les diverses catégories de résidents vietnamiens en France; 3° En raison de la conjoncture politique actuelle, n'y aurait-il pas avantage psychologique à maintenir le statu quo jusqu'à la prochaine conférence inter-Etats, quitte à redoubler le contrôle et la surveillance pour réduire à la limite les risques de fraude.

C. M. de Peretti demande à M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques comment, dans le conflit actuel entre conserveurs français et conserveurs marocains de sardines, il entend faire respecter les légitimes avantages consentis par la métropole aux exportateurs marocains en matière de contingents en franchise de douane.

2. — Discussion de la proposition de M. Griaule, Mlle Le Ber, MM. Jousselin, Scelles, relative à la définition des objectifs de l'institut des hautes études de Dakar. (N°s 131 et 136, année 1950. — M. Jousselin, rapporteur.)

Commission de l'agriculture, élevage, chasse, pêches et forêts.

Séance du mercredi 21 juin 1950.

Présents. — MM. Bizot, Bour (Alfred), Cazelles, Coulibaly (Mamadou), Kemajou, La Gravière, Mademba, Meyer, Monnet, Rosenlder, Roulleaux-Dugage, Schock.

Absents. — MM. Bouda, Carroue, Odru, Ouedraogo, Saïdou-Djermakoye.

Excusés. — MM. Cortinchi, Costes, Ebédé, Lhuillier, Sok Chong, Viniger.

Suppléants. — MM. Cazelles (de M. Belabed), Bizot (de M. Boiteau), Coulibaly (de M. Boubou Hama), La Gravière (de M. Le Brun Keris), Mademba Racine (de M. Gueye Momar Djim).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 21 juin 1950.

Présents. — MM. Boisdon, Cianfarani, Gaudart, Georges, Georget, Jacobson, Junillon, Longuet, Meyer, Riond (Georges), Schock, Sylvestre, Touré, Ya Doumbia.

Absents. — MM. Ahmed Kotoko, Alduy, Boubou Hama, Curabet, Delmas (Louis), Egretaud, Gueye Momar Djim, Guyard, Sérot.

Excusés. — MM. Bilavarn, Moreux (René), Ton That Can, Tran Thien Vang.

Suppléants. — MM. Georges (de Mlle Allemandi), Schock (de M. Schmitt), Ya Doumbia (de M. Tétau).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Lhuillier.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 21 juin 1950.

Présents. — MM. Barbé, Conombo, Coquart, Coubèche (Saïd Ali), Genlet, Jugé, Lapart, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Lhuillier, Longuet, Roulleaux-Dugage, Soppo Priso, Ya Doumbia.

Absents. — MM. Alduy, d'Arboussier, Boussenot, Darlan, Laurin, Mitterrand, Souvannavong Ourot.

Excusés. — MM. Laurent Eynac, Nguyen Huy Lai, Sarraut (Albert), Tran Van Kha.

Suppléants. — Mme Lefaucheux (de M. Corval), MM. Juge (de M. Max André), Boiteau (de M. Lozeray), Barbé (de M. Feix), Lechani (de M. Tétau).

Commission de la défense de l'Union française.

Séance du jeudi 22 juin 1950.

Présents. — MM. Bichon (Lieutenant-colonel), Boutbien, Chevance-Bertin (Général), Delmas (Général), Do Huu Thinh, Gentet, Georget, Lévy, Plagne (Général), Schleiter (Gabriel), Tubert (Général), Vivier.

Excusés. — MM. Darlan, Dorange, Foccart, Gaignard, Gaudard, Motais de Narbone, Nguyen Van Ty, Nguyen Huu Thuan, Raphaël-Leygues, Sim Var, Mmes la princesse Yukanthor, Emilienne Moreau.

Suppléants. — MM. le lieutenant-colonel Bichon (de M. Daber), le général Delmas (de M. Yvon Esnault), Comiti (de M. Lachenal), Georges (de M. Laurent-Eynac), Boutbien (de M. Savary), le général Plagne (de M. l'amiral Moullec).

Erratum

au Journal officiel (*Lois et décrets*) *du jeudi 22 juin 1950.*

COMMISSION DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

Page 6650, 1re colonne, 50e ligne, au lieu de: « Absent. — M. Bourgarel », lire: « Excusé: M. Bourgarel ».

Convocation de commission.

I. — Audition de M. Alduy sur la proposition de résolution (n° 76, année 1950) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi dite d'industrialisation des pays d'outre-mer, destinée à y permettre la création rapide d'industries de base. — Nomination d'un rapporteur.

II. — Demande d'avis (n° 162, année 1950) sur la proposition de loi présentée par M. Duveau, député, tendant à assurer la protection dans le commerce de la dénomination « vanille ». — Nomination d'un rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure).

Une poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Marennes (Charente-Maritime).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Marennes (Charente-Maritime).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, au directeur départemental de la population de la Charente-Maritime, 15, rue Admyrault, à la Rochelle.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1949 au 30 avril 1950.

(En millions de francs.)

Recettes	1.432.669 (a)
Dépenses	1.273.971
Excédent de recettes	158.698

Etat de développement par ministère et parties de ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1949.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	TITRE I								TITRE II	TOTAL
	1re partie	2e partie	3e partie.	4e partie.	5e partie.	6e partie.	7e partie.	8e partie	Dépenses résultant des hostilités.	général.
	Dette publique.	Dette viagère.	Pouvoirs publics.	Personnel.	Matériel.	Charges sociales.	Subventions.	Dépenses diverses.		
I. — *Services civils.*										
Affaires étrangères	»	»	»	526	737	26	2.339	4.769	»	8.397
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	»	»	»	3.089	607	297	113	1.416	»	5.522
Agriculture	»	1	»	4.703	2.468	825	6.252	11.457	»	25.706
Anciens combattants et victimes de la guerre.	»	30.443	»	2.161	4.714	139	3.065	545	»	41.067
Finances et affaires économiques:										
Affaires économiques	»	»	»	3.226	679	270	92	12	»	(1) 4.279
Finances	72.030	131.348	4.015	53.614	15.104	2.722	16	8.194	»	287.073
Education nationale	»	»	»	94.991	10.606	11.462	6.586	432	»	123.477
France d'outre-mer	»	1	»	709	1.226	110	181	82	»	2.309
Intérieur	»	»	»	23.725	6.125	3.638	16.499	749	»	50.736
Justice	»	»	»	6.352	2.732	1.356	60	1.364	»	11.866
Haut commissariat de la République française en Sarre	»	»	»	472	200	27	69	38	»	806
Présidence du conseil:										
Services administratifs de la présidence du conseil	»	»	»	180	121	14	180	1.465	»	1.960
Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	»	»	»	14	5	1	»	»	»	20
Direction des Journaux officiels	»	»	»	14	384	5	»	»	»	403
Etat-major de la défense nationale	»	»	»	335	134	3	2	52	»	526
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	»	»	»	450	121	22	»	7	»	600
Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	»	303	102	37	»	3	»	445
Commissariat général au plan	»	»	»	50	26	2	»	1	»	79
Services chargés de la presse et de la liquidation de l'information	»	»	»	29	12	3	974	279	»	1.297
Etat-major de l'Europe occidentale	»	»	»	65	123	»	»	»	»	188
Haut commissariat au ravitaillement	»	»	»	2.387	228	333	400	21.576	»	24.924
Industrie et commerce	»	»	»	1.684	859	119	28.871	389	»	31.922
Reconstruction et urbanisme	»	»	»	5.414	1.062	514	1.480	1.074	»	9.544
Santé publique et population	»	»	»	873	214	19.454	1.054	4.246	»	25.841
Travail et sécurité sociale	»	»	»	2.730	421	8.692	4.442	3.667	»	19.952
Travaux publics, transports et tourisme:										
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	»	17.129	23.302	3.259	33.585	1.222	»	78.397
Aviation civile et commerciale	»	»	»	2.933	2.738	331	1.487	87	»	7.576
Marine marchande	»	13	»	609	115	3.137	1.738	564	»	6.176
Total des dépenses des services civils.	72.030	161.806	4.015	228.758	74.465	56.800	109.485	63.690	»	771.079
II. — *Dépenses militaires.*										
Forces armées:										
Section commune	»	»	»	23.797	5.387	488	240	3.550	7.224	40.686
Air	»	»	»	12.505	18.416	84	»	114	»	31.119
Guerre	»	»	»	48.999	55.824	18	»	1.221	»	106.062
Marine	»	»	»	13.264	21.021	1	»	476	»	(2)34.762
France d'outre-mer	»	»	»	2.705	29.995	14	»	1.311	»	(3)34.025
Total des dépenses militaires	»	»	»	101.270	130.643	605	240	6.672	7.224	246.654
Total général	72.030	161.806	4.015	330.028	205.108	57.405	109.725	70.362	7.224	1.017.733
A déduire: virements bancaires ou postaux en cours d'exécution										1.914
Total net										1.015.819

(1) La différence en moins de 46 millions par rapport à la situation arrêtée au 31 mars provient d'un changement d'imputation effectué par le trésorier-payeur général de la Corrèze.

(2) et (3) Les différences en moins de 287 et 371 millions par rapport à la situation arrêtée au 31 mars proviennent d'annulations effectuées dans les écritures de l'agent comptable central du Trésor.

(a) Y compris le montant des décimes supplémentaires prévus par l'article 8 de la loi n° 48-1975 du 31 décembre 1948.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	27
Agriculture	5.342
Anciens combattants et victimes de la guerre	16
Education nationale	9.038
Finances	9.778
France d'outre-mer	18.205
Industrie et commerce	2.675
Intérieur	4.688
Justice	204
Reconstruction et urbanisme	2.619
Santé publique et population	362
Travail et sécurité sociale	96
Travaux publics, transports et tourisme:	
Travaux publics, transports et tourisme	36.377
Aviation civile et commerciale	15.542
Marine marchande	(a) 464
Affaires économiques	2.182
Présidence du conseil: services administratifs	2.210
Haut commissariat de la République française en Sarre.	20
Total des dépenses des services civils	110.745
Report	110.745
II. — *Dépenses militaires*	
Forces armées:	
Dépenses communes	2.165
Air	29.391
Guerre	11.185
Marine	16.407
France d'outre-mer	2.091
Total des dépenses militaires	61.239
Total des dépenses du budget extraordinaire	171.984
A déduire: virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	524
Total net	171.460

(a) La différence en moins de 34 millions par rapport à la situation arrêtée au 31 mars 1950 provient d'un changement d'imputation effectué par le trésorier-payeur général de la Corse dans le courant du mois d'avril 1950.

RECAPITULATION DES DEPENSES

Dépenses du budget ordinaire « Imputation définitive »	1.015.819 (1)
Dépenses du budget extraordinaire « Imputation définitive »	171.460 (1)
Total	1.187.279
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	68.464 (2)
Dépenses à imputer	18.228 (3)
Total général des dépenses	1.273.971

(1) Dépenses effectuées dans les départements de la métropole et en Afrique du Nord. Chiffres résultant des documents comptables.
(2) Chiffres résultant des documents comptables.
(3) Dépenses effectuées dans les départements de la métropole et en Afrique du Nord. Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1949 au 30 avril 1950.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	356.177
2° Produits de l'enregistrement	79.747
3° Produits du timbre	16.194
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	1.627
5° Produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	20.462
6° Produits de l'impôt de solidarité nationale	8.472
7° Produits des douanes	99.909
8° Produits des contributions indirectes	52.606
9° Produit de la taxe sur le chiffre d'affaires	478.786
10° Produit de la taxe sur les transactions	140.880
11° Produits du monopole des poudres à feu	2.380
Total du paragraphe 1er	1.257.240
§ 2. — Exploitations industrielles	60.574
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	41.592
§ 4. — Produits divers	86.877
§ 5. — Ressources exceptionnelles	5.610
Total des produits recouvrables en France	1.421.893
Report	1.421.893
Produits recouvrables en Algérie.	
Divers produits	476
Total	1.422.369
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1949	
Imputation définitive	(1) 1.422.369
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	(1) 6.385
Total	1.428.754
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	3.915
Total des recettes du budget	1.432.669

(1) Chiffres résultant des documents comptables.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1950 au 30 avril 1950.

(En millions de francs.)

Recettes	591.138 (a
Dépenses	590.183
Excédent des recettes	955

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1950.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	1.676
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.178
Agriculture	4.253
Anciens combattants et victimes de la guerre	13.521
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	1.131
Finances	117.760
Education nationale	38.639
France d'outre-mer	377
Intérieur	10.304
Justice	3.147
Haut commissariat de la République française en Sarre	203
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil.	1.221
Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	6
Direction des Journaux officiels	103
Service de la défense nationale: état-major militaire et civil du président du conseil	17
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	139
Groupement des contrôles radioélectriques	120
Commissariat général au plan	21
A reporter	193.816

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	193.816
Présidence du conseil (*suite*):	
Service de presse	712
Etat-major de l'Europe occidentale	16
Liquidation des services du ravitaillement	3
Industrie et commerce	8.042
Reconstruction et urbanisme	2.741
Santé publique et population	8.186
Travail et sécurité sociale	4.486
Travaux publics, transports et tourisme:	
Services des travaux publics, transports et tourisme.	28.753
Aviation civile et commerciale	1.525
Marine marchande	2.262
Total des dépenses des services civils	250.542
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées:	
Section commune	12.947
Air	7.893
Guerre	25.996
Marine	10.345
France d'outre-mer	9.141
Total des dépenses militaires	66.322
Total du budget ordinaire	316.864
A déduire: virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	5.827
Total net	311.037

(a) Y compris le montant des décimes supplémentaires prévus par l'article 13 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Agriculture	731
Anciens combattants et victimes de la guerre	6
Education nationale	443
Finances:	
Finances	5
Affaires économiques	142
France d'outre-mer	6.161
Industrie et commerce	1.069
Intérieur	345
Justice	7
Présidence du conseil	323
Reconstruction et urbanisme	436
Santé publique et population	46
Travail et sécurité sociale	43
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	874
Marine marchande	42
Aviation civile	(1) — 280
Total des services civils	9.973
Report	9.973
Dépenses militaires.	
Forces armées:	
Dépenses communes	190
Air	10.564
Guerre	(1) — 512
Marine	3.735
France d'outre-mer	137
Total des dépenses militaires	14.114
Total des dépenses de reconstruction et d'équipement	24.087
A déduire: virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	711
Total net	23.376
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET OPÉRATIONS DE PRÊTS ET DE GARANTIES	
Finances:	
Versement à la caisse autonome de la reconstruction	46.526
Autres opérations du ministère des finances	16.031
Marine marchande: reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	12.003
Total	74.560
A déduire: virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	583
Total net	73.977
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	103.970
Prêts à des organismes d'habitation	5.951
Opérations de garanties	2.355
Total	112.276
A déduire: virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	494
Total net	111.782
Total général net	185.759

(1) Ces négatifs proviennent d'annulations effectuées dans les écritures de l'agent comptable central du Trésor.

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	311.037
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	23.376
Dépenses d'investissement (réparation des dommages de guerre, opérations de prêts et de garanties) « Imputation définitive ».	185.759
Total	520.172
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer, à l'exception de l'Afrique du Nord	21.770
Dépenses à imputer	48.241
Total général	590.183

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1950 au 30 avril 1950.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Dépôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	155.445
2° Produits de l'enregistrement	22.219
3° Produits du timbre	3.962
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	546
5° Produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	9.253
6° Produits de l'impôt de solidarité nationale	1.325
7° Produits des douanes	40.967
8° Produits des contributions indirectes	15.789
9° Produit de la taxe sur le chiffre d'affaires	166.260
10° Produit de la taxe sur les transactions	47.425
11° Produits du monopole des poudres à feu	274
Total du paragraphe 1er	463.435
§ 2. — Exploitations industrielles	155
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	2.555
§ 4. — Produits divers	27.738
Total des paragraphes 1er, 2, 3 et 4	30.448
Report	493.883
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produit de la liquidation des biens italiens en Tunisie	202
Sommes à provenir de l'application de l'accord franco-italien du 29 novembre 1947	375
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement, institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	867
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 42 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948	707
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	2.586
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	922
Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*)	72.000
Total des ressources exceptionnelles	77.659
Total	571.542
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1950	
Imputation définitive	(1) 571.542
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	(2) 625
Recettes à imputer	(2) 16.470
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses.	2.501
Total des recettes du budget	591.138

(1) Chiffres résultant des documents comptables. — (2) Chiffres résultant des documents statistiques.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1949-1950. —

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A O C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total		
		Mai.	Antérieure.	Total.	Mai.	Antérieure.	Total.	Mai.	Antérieure.	Total.
1	Ain	5	198	203	1.642	14.350	15.992	1.647	14.548	16.195
2	Aisne	83	10.236	10.319	15	1.243	1.258	98	11.479	11.577
3	Allier	»	»	»	2.279	22.412	24.691	2.279	22.412	24.691
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	1.171	8.567	9.738	1.171	8.567	9.738
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	469	3.612	4.081	469	3.612	4.081
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	41	797	838	41	797	838
7	Ardèche	123	832	955	28.218	202.304	230.522	28.341	203.136	231.477
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	1.563	3.847	5.410	1.563	3.847	5.410
10	Aube	78	1.692	1.770	126	448	574	204	2.140	2.344
11	Aude	218	2.083	2.301	287.549	2.177.693	2.465.242	287.767	2.179.776	2.467.543
12	Aveyron	»	»	»	678	7.707	8.385	678	7.707	8.385
13	Bouches-du-Rhône	179	2.802	2.981	55.842	393.708	449.550	56.021	396.510	452.531
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	46.557	553.817	600.374	46.557	553.817	600.374
17	Charente-Maritime	»	»	»	59.635	705.114	764.749	59.635	705.114	764.749
18	Cher	579	3.647	4.226	830	7.814	8.644	1.409	11.461	12.870
19	Corrèze	»	»	»	24	518	542	24	518	542
21	Côte-d'Or	7.584	58.271	65.855	3.124	38.662	41.786	10.708	96.933	107.641
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	13.998	117.916	131.914	25.203	180.690	205.893	39.201	298.606	337.807
25	Doubs	»	»	»	»	57	57	»	57	57
26	Drôme	2.662	21.448	24.110	2.748	55.887	58.635	5.410	77.335	82.745
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	1.027	11.969	12.996	198.858	1.810.452	2.009.310	199.885	1.822.421	2.022.306
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	14.612	111.689	126.301	14.612	111.689	126.301
32	Gers	»	»	»	89.935	617.996	707.931	89.935	617.996	707.931
33	Gironde	81.379	702.466	783.845	135.147	1.316.091	1.451.238	216.526	2.018.557	2.235.083
34	Hérault	196	3.616	3.812	542.803	4.253.945	4.796.748	542.999	4.257.561	4.800.560
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	93	145	238	1.668	43.179	44.847	1.761	43.324	45.085
37	Indre-et Loire	4.850	45.447	50.297	17.219	257.768	274.987	22.069	303.215	325.284
38	Isère	»	1	1	2.768	23.989	26.757	2.768	23.990	26.758
39	Jura	374	2.983	3.357	690	7.527	8.217	1.064	10.510	11.574
40	Landes	»	»	»	14.270	168.370	182.640	14.270	168.370	182.640
41	Loir-et Cher	469	3.093	3.562	27.288	501.524	528.812	27.757	504.617	532.374
42	Loire	173	28	201	2.675	25.663	28.338	2.848	25.691	28.539
43	Loire (Haute-)	»	»	»	24	340	364	24	340	364
44	Loire-Inférieure	4.018	50.477	54.525	16.150	337.971	354.121	20.198	388.448	408.646
45	Loiret	»	»	»	3.935	25.098	29.033	3.935	25.098	29.033
46	Lot	»	»	»	6.050	45.586	51.636	6.050	45.586	51.636
47	Lot-et-Garonne	1	827	828	24.646	214.975	239.621	24.647	215.802	240.449
48	Lozère	»	»	»	100	546	646	100	546	646

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE MAI 1950

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total.			
Mai.	Antérieurs.	Total.	Mai.	Antérieurs	Total.	Mai.	Antérieurs.	Total.	
304	2.532	2.836	22.394	147.134	169.528	22.698	149.666	172.364	43.101
483	4.333	4.816	22.668	172.507	195.175	23.151	176.840	199.991	41.603
336	2.771	3.107	32.399	264.440	296.839	32.735	267.211	299.946	42.772
17	147	164	3.042	27.215	30.257	3.059	27.362	30.421	3.841
22	203	225	5.177	47.323	52.500	5.199	47.526	52.725	6.804
526	4.668	5.194	31.652	271.347	302.999	32.178	276.015	308.193	42.423
142	3.607	3.749	9.093	102.677	111.770	9.235	106.284	115.519	27.102
911	2.186	3.097	11.318	94.745	106.063	12.229	96.931	109.160	18.505
120	6.350	6.470	8.022	86.448	94.470	8.142	92.798	100.940	5.965
512	5.541	6.053	21.165	155.366	176.531	21.677	160.907	182.584	47.785
172	2.201	2.373	28.649	235.988	264.637	28.821	238.189	267.010	111.968
72	601	673	16.636	145.349	161.985	16.708	145.950	162.658	19.697
669	7.668	8.337	72.431	622.848	695.279	73.100	630.516	703.616	145.274
971	9.758	10.729	14.572	110.991	125.563	15.543	120.749	136.292	23.546
87	544	631	15.285	172.692	187.977	15.372	173.236	188.608	21.133
220	2.297	2.517	14.934	118.650	133.584	15.154	120.947	136.101	27.182
181	1.861	2.042	21.830	176.764	198.594	22.011	178.625	200.636	44.980
746	3.273	4.019	21.394	167.819	189.213	22.140	171.092	193.232	31.719
105	910	1.015	17.451	148.490	165.941	17.556	149.400	166.956	24.543
10.723	52.762	63.485	36.723	256.595	293.318	47.446	309.357	356.803	306.702
453	2.794	3.247	14.862	121.798	136.660	15.315	124.592	139.907	23.533
31	217	248	13.431	141.920	155.351	13.462	142.137	155.599	20.851
1.019	7.244	8.263	18.195	132.857	151.052	19.214	140.101	159.315	34.860
736	4.215	4.951	37.796	288.431	326.227	38.532	292.646	331.178	71.801
243	3.138	3.381	8.134	74.542	82.676	8.377	77.680	86.057	39.114
306	2.016	2.322	8.359	63.356	71.715	8.665	65.372	74.037	14.064
255	2.118	2.373	14.585	127.512	142.097	14.840	129.630	144.470	28.257
778	5.710	6.488	51.589	406.002	457.591	52.367	411.712	464.079	77.306
669	3.213	3.882	36.220	245.737	281.957	36.889	248.950	285.839	48.386
722	4.426	5.148	28.834	242.114	270.948	29.556	246.540	276.096	29.749
24	214	238	5.369	43.406	48.775	5.393	43.620	49.013	22.549
14.936	101.551	116.487	77.757	586.786	664.543	92.693	688.337	781.030	792.857
743	5.083	5.826	37.129	350.892	388.021	37.872	355.975	393.847	370.955
846	6.040	6.886	14.008	95.516	109.524	14.854	101.556	116.410	29.564
143	742	885	12.271	99.840	112.111	12.414	100.582	112.996	16.581
2.129	14.021	16.150	17.293	142.567	159.860	19.422	156.588	176.010	65.672
393	3.065	3.458	39.080	316.660	355.740	39.473	319.725	359.198	49.231
411	3.682	4.093	15.576	128.103	143.679	15.987	131.785	147.772	33.527
62	426	488	13.136	107.532	120.668	13.198	107.958	121.156	16.818
344	2.286	2.630	16.753	146.094	162.847	17.097	148.380	165.477	71.119
1.068	9.941	11.009	71.396	587.625	659.021	72.464	597.566	670.030	93.097
64	431	495	22.549	186.591	209.140	22.613	187.022	209.635	29.767
3.307	23.155	26.462	47.362	378.421	425.783	50.669	401.576	452.245	104.831
507	3.931	4.438	24.155	202.981	227.136	24.662	206.912	231.574	36.618
68	518	586	7.102	53.660	60.762	7.170	54.178	61.348	8.908
72	1.389	1.461	6.920	89.626	96.546	6.992	91.015	98.007	27.644
6	74	80	6.557	55.566	62.123	6.563	55.640	62.203	8.339

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A O C et vins d'Alsace			Vins de consommation courante			Total		
		Mai.	Antérieure	Total.	Mai.	Antérieure	Total.	Mai.	Antérieure	Total.
49	Maine-et-Loire	17.132	115.456	132.588	26.769	313.736	340.505	43.901	429.192	473.093
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	2.757	151.597	154.354	319	2.922	3.271	3.106	154.519	157.625
52	Marne (Haute-)	»	»	»	14	395	409	14	395	409
53	Mayenne	»	»	»	»	47	47	»	47	47
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	90	1.331	1.421	90	1.331	1.421
55	Meuse	»	»	»	196	1.740	1.936	196	1.740	1.936
56	Morbihan	»	»	»	2	8	10	2	8	10
57	Moselle	»	»	»	1	775	776	1	775	776
58	Nièvre	246	2.117	2.363	68	810	878	314	2.927	3.241
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	512	7.134	7.646	512	7.134	7.646
64	Pyrénées (Basses-)	646	3.665	4.311	6.811	41.195	48.006	7.457	44.860	52.317
65	Pyrénées (Hautes)	»	»	»	50	9.097	9.147	50	9.097	9.147
66	Pyrénées-Orientales	7.185	68.574	75.759	129.651	1.115.761	1.245.415	136.836	1.184.338	1.321.174
67	Rhin (Bas-)	3.605	93.103	96.708	192	5.277	5.469	3.797	98.380	102.177
68	Rhin (Haut-)	10.978	144.144	155.122	61	1.828	1.889	11.039	145.972	157.011
69	Rhône	19.430	197.622	217.052	6.801	71.301	78.102	26.231	268.923	295.154
70	Saône (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
71	Saône-et-Loire	15.721	115.907	131.628	22.259	139.361	161.620	37.980	255.268	293.248
72	Sarthe	55	182	217	870	5.776	6.666	925	5.958	6.883
73	Savoie	»	»	»	3.391	23.719	27.113	3.391	23.719	27.113
74	Savoie (Haute-)	»	996	996	229	2.596	2.825	229	3.592	3.821
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	149	663	812	2.530	25.769	28.299	2.679	26.432	29.111
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	6.547	37.555	44.102	32.120	282.368	314.488	38.667	319.923	358.590
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	5.443	75.385	80.828	5.443	75.385	80.828
83	Var	92	707	799	131.824	923.138	1.054.962	131.916	923.845	1.055.761
84	Vaucluse	11.236	69.640	80.876	30.389	287.125	317.514	41.625	356.765	398.390
85	Vendée	1	45	46	8.487	143.990	152.477	8.488	144.035	152.523
86	Vienne	274	2.809	3.083	14.196	152.474	166.670	14.470	155.283	169.753
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	Vosges	»	»	»	5	28	33	5	28	33
89	Yonne	1.895	14.984	16.879	948	16.204	17.152	2.843	31.188	34.031
	Sarre	»	»	»	»	25	25	»	25	25
	Total pour la métropole et la Sarre	(1) 216.048	(2) 2.059.943	(2) 2.275.991	2.040.833	17.793.271	19.834.107	2.256.881	19.853.217	22.110.098
	Alger	»	»	»	322.813	3.146.120	3.468.933	322.813	3.146.120	3.468.933
	Constantine	»	»	»	71.960	649.538	721.498	71.960	649.538	721.498
	Oran	»	»	»	328.673	5.193.425	5.522.098	328.673	5.193.425	5.522.098
	Total pour l'Algérie	»	»	»	723.446	8.989.083	9.712.529	723.446	8.989.083	9.712.529
	Résultat général	216.048	2.059.943	2.275.991	2.764.279	26.782.357	29.546.636	2.980.327	28.842.300	31.822.627

(1) Y compris 14.583 hectolitres de vins d'Alsace.
(2) Y compris 251.830 hectolitres de vins d'Alsace.

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES.

Quantités imposées { Mois de mai 1950.....
Antérieurs .....

Total pour la campagne 1949-1950.....

Stock commercial.....

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial
Vins à A O C.			Vins de consommation courante			Total			
Mai.	Antérieurs	Total.	Mai.	Antérieurs	Total	Mai.	Antérieurs	Total.	
8.350	32.548	40.898	29.520	206.221	235.741	37.870	238.769	276.639	165.320
703	5.656	6.359	8.447	70.004	78.451	9.150	75.660	84.810	19.638
6.993	60.197	67.130	55.178	441.095	496.273	62.111	501.292	563.103	1.011.562
180	1.362	1.542	14.145	110.858	125.003	14.325	112.220	126.545	25.016
498	2.443	2.941	2.890	22.987	25.877	3.388	25.430	28.818	7.701
1.167	9.080	10.247	62.304	491.830	554.134	63.471	500.910	564.381	98.656
247	3.858	4.105	18.766	149.299	168.065	19.013	153.157	172.170	23.873
374	2.825	3.199	15.452	129.855	145.307	15.826	132.680	148.506	20.269
487	4.104	4.591	30.240	257.560	287.800	30.727	261.664	292.391	51.238
620	4.790	5.410	22.633	194.257	216.890	23.253	199.047	222.300	35.455
12.716	100.484	113.200	93.874	782.756	876.630	106.590	883.240	989.830	224.705
385	2.326	2.711	20.647	173.812	194.459	21.032	176.138	197.170	31.445
509	3.864	4.373	4.774	37.231	42.005	5.283	41.095	46.378	10.665
3.699	34.748	38.447	41.276	351.319	392.595	44.975	386.067	431.042	102.314
575	5.353	5.928	41.490	365.883	407.373	42.065	371.236	413.301	61.354
490	4.810	5.300	31.587	255.447	287.034	32.077	260.257	292.334	56.058
196	1.153	1.349	13.278	109.600	122.878	13.474	110.753	124.227	19.313
2.980	18.283	21.263	15.011	127.112	142.123	17.991	145.395	163.386	67.145
322	2.974	3.296	28.313	246.515	274.828	28.635	249.489	278.124	97.873
216	2.231	2.447	36.976	328.192	365.168	37.192	330.423	367.615	114.867
6.321	51.045	57.366	102.941	885.072	988.013	109.262	936.117	1.045.379	220.720
274	2.631	2.905	17.182	178.371	195.553	17.456	181.002	198.458	37.102
3.331	24.558	27.889	44.696	313.626	358.322	48.027	338.184	386.211	119.981
1.123	6.617	7.740	11.030	88.703	99.733	12.153	95.320	107.473	21.764
251	2.668	2.919	19.179	172.483	191.662	19.430	175.151	194.581	38.243
264	1.690	1.954	14.540	115.041	129.581	14.804	116.731	131.535	37.197
31.330	251.026	282.356	666.553	5.157.409	5.823.962	697.883	5.408.435	6.106.318	1.489.196
3.561	29.255	32.819	55.360	418.247	473.607	58.924	447.502	506.426	141.021
542	4.720	5.262	23.450	168.139	191.589	23.992	172.859	196.851	39.407
2.812	34.079	36.891	72.590	575.440	648.030	75.402	609.519	684.921	115.728
227	1.100	1.327	17.162	125.007	142.169	17.389	126.107	143.496	22.239
960	9.253	10.213	23.234	175.610	198.844	24.194	184.863	209.057	33.339
448	3.666	4.114	16.834	130.692	147.526	17.282	134.358	151.640	49.047
55	1.745	1.800	3.802	32.348	36.150	3.857	34.093	37.950	6.771
1.168	1.929	3.097	42.147	292.206	334.353	43.315	294.135	337.450	39.366
807	6.733	7.540	11.178	94.377	105.555	11.985	101.110	113.095	80.700
131	670	801	10.820	94.969	105.789	10.951	95.639	106.590	22.106
124	866	990	10.400	86.683	97.083	10.524	87.549	98.073	23.021
196	1.866	2.062	31.891	265.359	297.250	32.087	267.225	299.312	42.972
493	3.355	3.848	33.955	251.738	285.693	34.448	255.093	289.541	52.024
862	6.486	7.348	14.321	119.016	133.337	15.183	125.502	140.685	37.162
187	2.903	3.090	3.143	44.507	47.650	3.330	47.410	50.740	14.509
144.771	1.077.803	1.222.574	2.926.462	23.578.399	26.504.861	3.071.233	24.656.202	27.727.435	8.166.695
»	»	»	35.175	283.876	319.051	35.175	283.876	319.051	375.036
»	»	»	13.590	132.563	146.153	13.590	132.563	146.153	58.066
»	»	»	27.834	220.706	248.540	27.834	220.706	248.540	1.239.068
»	»	»	76.599	637.145	713.744	76.599	637.145	713.744	1.672.170
144.771	1.077.803	1.222.574	3.003.061	24.215.544	27.218.005	3.147.832	25.293.347	28.441.179	9.838.865

CAMPAGNE 1949-1950. — MOIS DE MAI 1950

	Hectolitres.
.....	278.175
.....	3.120.053
.....	3.398.228
.....	829.695

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1950 a eu lieu au Mont-Dore (Puy-de-Dôme), le 21 juin 1950, à 20 h. 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
1	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
8	—	1.800 F.	1.000 F.
93	—	1.500 F.	3.800 F.
65	—	2.000 F.	4.000 F.
90	—	2.500 F.	5.000 F.
558	—	3.000 F.	6.000 F.
847	—	4.000 F.	8.000 F.
429	—	5.000 F.	10.000 F.
084	—	6.000 F.	12.000 F.
863	—	7.000 F.	14.000 F.
1.103	—	20.000 F.	40.000 F.
3.961	—	20.000 F.	40.000 F.
9.944	—	20.000 F.	40.000 F.
2.048	—	30.000 F.	60.000 F.
3.468	—	30.000 F.	60.000 F.
8.472	—	30.000 F.	60.000 F.
1.923	—	40.000 F.	70.000 F.
2.109	—	40.000 F.	70.000 F.
4.321	—	40.000 F.	70.000 F.
1.235	—	50.000 F.	80.000 F.
14.693	—	100.000 F.	100.000 F.
85.700	—	100.000 F.	100.000 F.
96.824	—	100.000 F.	100.000 F.
56.896	—	300.000 F.	200.000 F.
59.311	—	300.000 F.	200.000 F.
69.609	—	300.000 F.	200.000 F.
20.801	—	500.000 F.	300.000 F.
74.465	—	500.000 F.	300.000 F.
80.703	—	500.000 F.	300.000 F.
60.283	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
159.051	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
196.838	—	1.000.000 F.	500.000 F.
220.828	—	1.000.000 F.	500.000 F.
231.184	—	1.000.000 F.	500.000 F.
296.971	—	1.000.000 F.	500.000 F.
005.965	—	1.200.000 F.	600.000 F.
051.993	—	1.200.000 F.	600.000 F.
141.663	—	1.200.000 F.	600.000 F.
218.946	—	1.200.000 F.	600.000 F.
169.061	—	2.000.000 F.	700.000 F.
288.587	—	2.000.000 F.	700.000 F.
041.179	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
275.731	—	7.000.000 F.	1.200.000 F.
005.799	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
138.509	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 24 juin 1950, à Paris, sur l'hippodrome de Longchamp (tranche spéciale du Grand Prix de Paris 1950).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée classé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée classé ci-après désigné est déclaré vacant:

Marseille. — Musée des beaux-arts.

Les candidats à cet emploi qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée classé publiées au *Journal officiel* du 12 février 1950 devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en lui adressant leur dossier, établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée contrôlé ci-après désigné est déclaré vacant:

Compiègne: musée Vivenel.

Les candidats à cet emploi qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publié au *Journal officiel* du 12 février 1950 devront, dans un délai d'un mois franc, à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit.

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	21 juin — Cours relevés après Bourse	DEVISES	22 juin 1950 — Cours relevés avant Bourse	22 juin 1950 — Cours cotés en Bourse
349 80	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 80 .....
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75, 699, 699 50, 699, 699 25.
1206 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1206 50 .....
8085 ..	8085 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8090 .. ..
162 50	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 20 .....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 15 JUIN 1950	AU 8 JUIN 1950
Encaisse or		52.980.553.105 »	52.980.553.105 »
Or affecté en garantie (1)		9.293.155.602 »	9.293.155.602 »
Bon du Trésor remboursable en or (2)		2.951.061.578 »	2.951.061.578 »
Disponibilités à vue à l'étranger		118.501.846.664 »	110.536.446.478 »
Monnaies divisionnaires		2.214.321.989 »	2.172.003.757 »
Comptes courants postaux		13.872.473.943 »	18.698.561.367 »
Avances au fonds de stabilisation des changes (3)		43.900.000.000 »	41.400.000.000 »
Bons du Trésor négociables:			
Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique	5.039.250.892 »		
Souscription de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	12.000.000.000 »	82.039.250.892 »	82.039.250.892 »
Cession d'or au fonds de stabilisation des changes (4)	65.000.000.000 »		
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (5)		5.002.537.351 »	5.002.537.351 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (6)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1941 (7)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (8)		164.100.000.000 »	162.600.000.000 »
Portefeuille d escompte:			
Effets escomptés sur la France	244.262.920.341 »		
Effets escomptés sur l'étranger	66.928.978 »		
Effets garantis par l'office des céréales (9)	22.480.336.000 »	354.741.818.981 »	367.218.613.752 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	87.931.633.665 »		
Effets négociables achetés en France (10)		123.737.517.551 »	125.073.280.770 »
Avances à 30 jours sur effets publics		12.683.673.000 »	18.479.423.000 »
Avances sur titres		4.967.926.911 »	5.056.646.016 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (11)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		15.108.901.117 »	11.742.123.821 »
Divers		13.266.522.039 »	13.071.014.895 »
Total		1.495.378.611.482 Fr.	1.507.435.853.077 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.344.995.028.135 »	1.360.687.889.140 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	76.153.846 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	11.515.604.243 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	57.305.122.386 »	122.591.984.948 »	122.793.595.128 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	53.698.104.473 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (12)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (13)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		27.276.761.195 »	23.442.531.305 »
Total		1.495.378.611.482 Fr.	1.507.435.853.077 Fr.

(1) (Convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947).
(2) (Convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947).
(3) (Convention du 27 juin 1949).
(4) (Convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947).
(5) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).
(6) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(7) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(8) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(9) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(10) (Décret du 17 juin 1938).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(12) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(13) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

HUILES, GOUDRONS ET DERIVES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 456.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, RUE ALFRED-DE-VIGNY, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 213131 B.

OBLIGATIONS 3 3/4 0/0 1945

Le nombre de titres à amortir au 1er juillet 1950 s'élevait à 229 obligations.
Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 49 obligations.
Pour compléter l'annuité prévue pour l'année 1950, il a été procédé au tirage au sort de 180 obligations.

Numéros des 180 obligations sorties au tirage du 13 juin 1950, remboursables à partir du 1er juillet 1950 à 5.000 F, et des obligations restant à rembourser aux tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
8	1950	1.695	1950	3.406	1949
43	»	1.706	»	3.511	1950
56	1949	1.729	»	3.522	»
120	»	1.758	1949	3.702	»
126	1950	1.798	1950	3.804	»
252	»	1.902	1948	3.815	1948
346	1948	1.976	1950	3.851	1950
362	1950	1.983	»	3.863	1949
439	1949	2.010	»	3.866	1950
441	»	2.034	»	4.054	»
458	1950	2.053	1949	4.161	»
473	»	2.063	1948	4.233	»
578	»	2.078	1949	4.321	1949
599	»	2.131	1950	4.328	1950
600	»	2.134	»	4.370	»
629	»	2.166	»	4.547	»
651	»	2.192	1949	4.551	1948
668	1949	2.194	1947	4.599	1950
710	1950	2.213	1950	4.617	1948
779	»	2.313	1949	4.679	1950
801	»	2.301	1950	4.709	»
843	»	2.354	»	4.729	»
877	»	2.365	»	4.759	»
898	1949	2.395	»	4.766	»
929	1950	2.438	»	4.789	1948
978	»	2.445	1949	4.842	1950
984	1948	2.510	1950	4.846	»
1.108	1950	2.553	»	4.880	1949
1.110	»	2.569	»	4.907	1950
1.156	»	2.578	1949	4.930	1946
1.166	»	2.579	1950	4.934	1950
1.219	»	2.697	»	4.944	»
1.249	»	2.785	»	4.975	»
1.254	»	2.813	»	4.993	1948
1.268	»	2.860	1949	5.075	1949
1.330	»	2.964	1950	5.086	1950
1.432	1949	3.010	»	5.111	»
1.440	1950	3.021	1949	5.122	»
1.467	»	3.042	1950	5.130	1948
1.484	»	3.072	»	5.134	»
1.495	»	3.100	1949	5.160	1950
1.536	»	3.219	1950	5.190	»
1.557	»	3.239	»	5.204	1949
1.565	»	3.298	»	5.229	»
1.614	1949	3.303	»	5.259	1950
1.674	1950	3.373	»	5.261	1949
5.308	1950	6.675	1950	8.560	1950
5.360	»	6.761	»	8.578	»
5.377	1949	6.822	»	8.593	1948
5.427	1950	6.865	»	8.618	»
5.516	»	6.870	»	8.624	»
5.542	1948	7.000	»	8.635	1950
5.617	1950	7.141	»	8.655	»
5.633	»	7.162	1949	8.660	1949
5.666	»	7.167	1950	8.726	»
5.671	»	7.247	»	8.729	»
5.683	1949	7.293	»	8.730	1948
5.717	»	7.301	»	8.783	1949
5.758	»	7.304	»	8.840	»
5.790	»	7.330	»	8.842	1950
5.817	1950	7.365	»	8.866	1949
5.834	»	7.401	»	8.924	1950
5.850	1948	7.471	»	8.954	1948
5.906	1950	7.529	»	9.022	1950
5.956	»	7.591	1949	9.043	»
5.967	1949	7.688	1950	9.047	»
6.031	1950	7.735	»	9.072	»
6.063	»	7.754	»	9.133	1948
6.103	»	7.795	1949	9.135	1950
6.185	»	7.798	1950	9.149	»
6.197	»	7.943	1948	9.222	»
6.231	»	7.977	1950	9.414	»
6.232	»	8.018	1948	9.433	»
6.233	1949	8.088	1950	9.463	»
6.255	1948	8.115	»	9.516	»
6.262	1949	8.128	1948	9.551	»
6.303	1948	8.180	1949	9.612	»
6.320	1950	8.185	1950	9.669	»
6.350	1948	8.326	»	9.673	»
6.363	1949	8.329	»	9.767	»
6.368	»	8.399	»	9.779	»
6.380	1950	8.471	»	9.887	1950
6.385	»	8.476	1946	9.932	1948
6.506	1949	8.498	1950	9.937	»
6.537	1950	8.514	»	9.944	1950
6.555	»	8.552	»	9.952	1949
6.608	1949				

Les remboursements seront effectués à :
La Banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris (8e) ;
L'Union des Mines, 9, rue Louis-Murat, Paris ;
Le Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris ;
La Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris,
et dans leurs succursales et agences.

ETABLISSEMENTS GASTON VERDIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 51.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : MEAUX (SEINE-ET-MARNE), LIEUDIT LES SAINTS-PÈRES
Registre du commerce : Meaux 2471.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 *de* 5.000 F.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juillet 1950.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
L'amortissement de 1949 a été couvert par rachats en Bourse.

Etablissements Delattre et Frouard réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS

R. C.: Seine n° 84326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 150 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le sixième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1950.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1950.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties en 1945 et non encore remboursées.

6.581 à 6.590.

Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest Africain

SIÈGE SOCIAL: A DAKAR (SÉNÉGAL), 28 ET 30, RUE VINCENS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE: 36, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)

Service des obligations de la Compagnie d'électricité du Sénégal pris en charge par la Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest africain.

OBLIGATIONS 6 0/0 1919

Tirage du 14 juin 1950.

Numéros des 79 (soixante-dix-neuf) obligations 6 0/0 1919 sorties au tirage du 14 juin 1950 et remboursables à dater du 1er novembre 1950 coupon n° 56 attaché, aux endroits désignés ci-dessous:

A la caisse du siège social à Dakar (Sénégal);
A la caisse de notre administration générale à Paris, 36, avenue Kléber (16e);
A la caisse de la Société auxiliaire africaine, 17, rue Vauban, à Bordeaux (Gironde),
sous déduction des taxes en vigueur.

8	90	109	151	159	1.032	1.037	1.048	1.051	1.060
177	210	218	241	259	1.102	1.135	1.148	1.167	1.248
294	342	343	348	364	1.257	1.258	1.278	1.320	1.366
370	391	411	412	426	1.415	1.427	1.485	1.487	1.514
429	448	549	565	572	1.523	1.562	1.564	1.625	1.638
657	675	691	713	745	1.690	1.691	1.709	1.751	1.791
762	773	813	888	891	1.796	1.812	1.831	1.883	1.897
905	942	951	981	998	1.921	1.946	1.978	1.989	

Liste des obligations 6 0/0 1919 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées le 14 juin 1950.

Sixième tirage du 29 mai 1929.
232

Septième tirage du 20 mai 1930.
223 224

Neuvième tirage du 21 juin 1932.
1.717

Onzième tirage du 12 juin 1934.
1.713

Treizième tirage du 10 juin 1936.
679

Dix-septième tirage du 17 octobre 1940.
1.969

Dix-huitième tirage du 4 juin 1941.
226

Dix-neuvième tirage du 27 mai 1942.
1.701

Vingtième tirage du 12 août 1943.
1.002

Vingt et unième tirage du 25 septembre 1944.
233 1.866

Vingt-deuxième tirage du 27 juin 1945.
677 1.282 1.363 1.641

Vingt-troisième tirage du 13 juin 1946.
231 1.149 1.298 1.374 1.406 1.412

Vingt-quatrième tirage du 26 juin 1947.
424 752 925 1.619 1.620 1.981 1.988

Vingt-cinquième tirage du 9 juin 1948.

234	435	479	667	804	1.499	1.508	1.542	1.644	1.683
884	908	970	1.074	1.242	1.688	1.698	1.863	1.864	1.873
1.295	1.324	1.327	1.328	1.382	1.885	1.954			

Vingt-sixième tirage du 8 juin 1949.

95	201	322	336	340	1.381	1.392	1.550	1.556	1.592
369	450	498	713	823	1.604	1.623	1.631	1.647	1.685
824	868	1.026	1.112	1.211	1.706	1.752	1.769	1.815	1.834
1.216	1.281	1.290	1.324	1.361	1.910	1.974			

NOTA. — Toutes les obligations dont les numéros sont indiqués ci-dessus sont remboursables en francs métropolitains.

GALERIES LAFAYETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 262.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 40, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 76346.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1942 DE 2.000 F ET 10.000 F

Usant de la faculté qu'elles se sont réservée au moment de l'émission, les Galeries Lafayette ont procédé au rachat en Bourse des 3.696.000 F, capital nominal, d'obligations 4 1/4 0/0 1942, dont l'amortissement a été prévu pour cette année.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à la date du 30 avril 1950.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
955 et 956	1945	40.838	1946
1.686 à 1.688	1946	43.171	»
2.945 à 2.949	1945	45.571 et 45.572	1945
3.734 à 3.736	»	48.431 et 48.432	»
3.897 et 3.898	1946	49.621 à 49.630	1946
4.276 à 4.280	1945	50.741 à 50.744	1945
9.613	1946	53.261 à 53.265	1946
9.861 et 9.862	»	53.270	»
10.334 à 10.340	»	53.296	1945
10.341 à 10.343	1945	53.401 à 53.403	»
10.373	1946	53.409 et 53.410	»
10.379 et 10.380	»	54.891 à 54.895	»
10.721	»	55.651 à 55.660	1946
11.351	»	57.491 à 57.496	1945
11.358 à 11.360	»	57.500	1945
14.796	1945	58.155 et 58.156	1946
15.121 à 15.130	1946	58.160	1946
15.231 à 15.240	1945	58.2 1 et 58.252	1945
15.971 à 15.980	»	58.361 et 58.362	»
17.121 à 17.130	»	58.524	»
17.161 à 17.170	1946	58.569 et 58.570	1946
17.231 à 17.240	1945	58.648	»
17.641 à 17.650	1945	58.790	»
17.871 à 17.880	1946	58.977 et 58.978	»
18.051 à 18.060	»	59.133 et 59.134	»
18.141 à 18.150	1945	59.169	»
18.877 à 18.880	»	59.173 et 59.174	»
20.011 à 20.013	1946	59.187	»
20.101 et 20.102	1945	59.263 et 59.264	1945
23.561	1946	59.279 et 59.280	1946
23.871	1946	59.361 et 59.362	1945
23.971 à 23.980	1945	59.383 et 59.384	»
25.944 à 25.948	1946	59.429 et 59.430	»
26.241 à 26.245	1945	59.437 et 59.438	»
26.802	1946	59.549 et 59.550	1946
26.804	»	59.555 et 59.556	»
27.564 à 27.568	1945	59.687 et 59.688	1945
27.803	1946	59.880	1946
27.805 à 27.807	»	60.685	1945
27.809	»	60.337	1946
28.086 à 28.090	1945	60.463 et 60.464	»
28.691 à 28.700	»	60.612	»
30.784 à 30.786	1946	60.809	»
30.788 à 30.790	»	61.197 et 61.198	1945
31.588	1945	61.646	1946
32.161 à 32.167	»	61.649 et 61.650	1945
32.231 à 32.233	1946	61.727	1946
34.537 et 34.538	»	61.806	»
35.341 à 35.350	»	61.856	1945
35.731 à 35.740	1945	62.013	1946
35.841 à 35.850	»	62.218	»
35.985 à 35.988	»	62.252	»
36.321 à 36.330	1946	62.430	»
36.521 à 36.525	1945	62.503	1945
37.471 à 37.473	»	62.941	1946
37.475	»	62.977	1945
37.581 à 37.583	»	63.392	»
37.981 à 37.986	»	63.413	1946
39.486 à 39.490	»	63.452	»
39.576 à 39.578	»	63.657	»
39.871 à 39.880	1946	63.760	1945
40.194 et 40.195	1945	64.003 et 64.004	»

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1934

Trente et unième tirage d'amortissement.

Le 1er juin 1950, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 750 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 15 août 1950:

31.451 à 31.500 — 68.451 à 68.500 — 69.201 à 69.250 — 75.351 à 75.400 — 82.401 à 82.450 — 141.351 à 141.400 — 153.201 à 153.250 — 153.351 à 153.400 — 154.351 à 154.400 — 168.601 à 168.650 — 195.901 à 195.950 — 237.951 à 238.000 — 238.351 à 238.400 — 310.001 à 310.050 — 347.251 à 347.300.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 31 mai 1950.

951	à	1.000	=	50	102.942	à	102.950	=	9	195.201	à	195.250	=	50
3.401	à	3.450	=	50	103.901	à	103.950	=	50	196.201	à	196.250	=	50
11.952	à	11.994	=	3	105.651	à	105.700	=	50	197.201	à	197.206	=	6
13.651	à	13.700	=	50	110.751	à	110.758	=	8	197.208	à	197.218	=	11
15.501	à	15.507	=	7	110.760	et	110.761	=	2	197.222	à	197.228	=	7
15.509	à	15.511	=	3	110.763	et	110.764	=	2	197.239	à	197.250	=	12
15.519	à	15.526	=	8	110.768	à	110.800	=	33	197.851	à	197.900	=	50
15.528	à	15.542	=	15	111.651	à	111.700	=	50	199.951	à	200.000	=	50
15.545	et	15.546	=	2	112.103	à	112.111	=	9	201.855	à	201.871	=	17
15.549	et	15.550	=	2	112.118	à	112.129	=	12	201.881	à	201.895	=	12
15.856			=	1	112.136	à	112.142	=	7	201.897	à	201.900	=	4
15.873	à	15.875	=	3	112.146			=	1	205.664	à	205.668	=	5
15.877			=	1	112.301	à	112.350	=	50	206.601	à	206.635	=	35
15.882	à	15.886	=	5	115.601	à	115.650	=	50	207.251	à	207.350	=	100
15.896	à	15.898	=	3	118.501	à	118.550	=	50	207.851	à	207.863	=	13
18.139	et	18.140	=	2	121.601	à	121.650	=	50	207.866	à	207.900	=	35
23.851	à	23.900	=	50	122.401	à	122.406	=	6	208.209			=	1
26.051	à	26.067	=	17	122.408	à	122.446	=	39	214.251	à	214.300	=	50
26.070	à	26.100	=	31	124.052			=	1	215.801	à	215.850	=	50
28.251	à	28.300	=	50	127.451	à	127.495	=	45	215.901	à	215.950	=	50
29.801	à	29.827	=	27	127.851	à	127.900	=	50	216.151	à	216.178	=	28
29.829	à	29.850	=	22	130.651	à	130.700	=	50	216.181	à	216.200	=	20
30.151	et	30.152	=	2	137.151	à	137.200	=	50	218.701	à	218.750	=	50
30.157	à	30.161	=	5	139.401	à	139.450	=	50	219.701	à	219.750	=	50
30.167	à	30.176	=	10	143.351	à	143.400	=	50	223.403			=	1
30.182	à	30.200	=	19	145.801	à	145.850	=	50	223.406			=	1
34.551	à	34.600	=	50	147.201	à	147.209	=	9	223.420	à	223.424	=	5
35.901	à	35.911	=	11	147.217	à	147.224	=	8	223.441	à	223.445	=	5
35.913	à	35.950	=	38	147.230	à	147.237	=	8	224.701	à	224.750	=	50
38.378			=	1	147.239	à	147.250	=	12	224.951	à	225.000	=	50
38.951	à	39.000	=	50	147.903	à	147.909	=	7	229.751	à	229.800	=	50
42.373	à	42.382	=	10	147.911	et	147.912	=	2	230.958	à	230.962	=	5
42.398	à	42.400	=	3	147.919	à	147.950	=	32	230.973	à	230.982	=	10
42.848			=	1	151.651	à	151.677	=	27	233.136	à	233.149	=	14
48.851	à	48.900	=	50	151.681	à	151.700	=	20	235.358	à	235.400	=	43
50.851			=	1	154.722	et	154.723	=	2	235.651	à	235.700	=	50
50.854	à	50.862	=	9	160.207	à	160.213	=	7	237.855	à	237.859	=	5
50.864	à	50.883	=	20	160.301	à	160.350	=	50	241.467	et	241.468	=	2
50.885	à	50.898	=	14	161.401	à	161.450	=	50	245.919	à	245.923	=	5
52.551	et	52.552	=	2	161.901	à	161.906	=	6	245.925	à	245.934	=	10
52.554	à	52.600	=	47	161.917	à	161.926	=	10	245.939	à	245.948	=	10
54.501	à	54.550	=	50	161.948	et	161.949	=	2	246.979	à	246.982	=	4
57.301	à	57.350	=	50	163.501	à	163.550	=	50	249.051	à	249.062	=	12
58.501	à	58.505	=	5	167.401	à	167.450	=	50	249.065	à	249.100	=	36
58.514	à	58.550	=	37	168.201	à	168.250	=	50	249.651	à	249.700	=	50
60.001	à	60.050	=	50	170.051	à	170.100	=	50	253.151	à	253.200	=	50
61.502			=	1	170.791	à	170.795	=	5	254.901	à	254.950	=	50
67.751	à	67.800	=	50	173.601	à	173.604	=	4	257.751	à	257.800	=	50
68.151	à	68.168	=	18	173.614	à	173.650	=	37	259.851	à	259.900	=	50
68.179	à	68.200	=	22	175.301	à	175.310	=	10	262.301	à	262.350	=	50
69.601	à	69.650	=	50	175.318	à	175.350	=	33	264.051	et	264.052	=	2
78.051	à	78.058	=	8	179.301	à	179.350	=	50	264.056	à	264.060	=	5
78.079	à	78.100	=	22	180.110			=	1	264.078	à	264.100	=	23
78.151	à	78.153	=	3	180.113	à	180.115	=	3	265.928			=	1
78.155	à	78.200	=	46	180.124	à	180.131	=	8	268.651	à	268.700	=	50
80.051			=	1	180.146	à	180.150	=	5	269.879			=	1
80.654	à	80.700	=	47	182.001	à	182.050	=	50	269.896	à	269.900	=	5
80.710	à	80.750	=	41	182.412			=	1	270.251	à	270.300	=	50
82.601	à	82.650	=	50	182.416	à	182.421	=	6	272.001	à	272.050	=	50
84.551	à	84.553	=	3	182.442	à	182.445	=	4	274.101	à	274.138	=	35
84.569	à	84.600	=	32	183.651			=	1	274.142	à	274.149	=	8
86.501	à	86.550	=	50	183.707			=	1	277.742			=	1
87.151	à	87.200	=	50	183.732	à	183.750	=	19	279.651	à	279.700	=	50
88.401	à	88.450	=	50	183.801	à	183.850	=	50	280.251	à	280.300	=	50
90.251	à	90.350	=	100	184.551	à	184.598	=	48	281.801	à	281.850	=	50
90.651	à	90.700	=	50	185.651	à	185.700	=	50	281.951	à	281.993	=	43
90.901	à	90.947	=	47	186.553	à	186.563	=	11	281.988	à	282.000	=	3
90.950			=	1	186.575	à	186.598	=	24	286.423	et	286.424	=	2
92.051	à	92.100	=	50	187.401	à	187.450	=	50	286.436	à	286.445	=	10
93.116	à	93.118	=	3	190.251	à	190.300	=	50	287.801	à	287.850	=	50
93.551	à	93.567	=	17	193.701	à	193.705	=	5	288.731			=	1
93.571	à	93.600	=	30	193.728	à	193.730	=	3	288.745	à	288.750	=	6
94.896	à	94.900	=	5	193.748			=	1	289.601	à	289.626	=	26
95.151	à	95.500	=	50	194.151	à	194.161	=	11	289.650			=	1
102.051	à	102.075	=	5	194.166	à	194.182	=	17	293.551	à	293.600	=	50
102.901	à	102.938	=	38	194.184	à	194.500	=	17	294.901			=	1
294.905			=	1	316.141	à	316.145	=	5	330.208	à	330.211	=	4
294.941			=	1	316.302	à	316.310	=	9	330.218	à	330.235	=	18
291.935	à	291.939	=	5	316.314	à	316.318	=	5	330.216	à	330.270	=	5
291.943			=	1	316.321			=	1	333.201	à	333.250	=	50
291.946	à	291.950	=	5	316.324	et	316.325	=	2	335.101	à	335.150	=	50
295.101	à	295.150	=	50	316.339	à	316.341	=	3	335.201	à	335.235	=	35
297.013	à	297.050	=	38	316.751	à	316.800	=	50	335.238	à	335.245	=	8
298.151	à	298.172	=	22	317.355	à	317.361	=	7	337.861			=	1
298.174	à	298.177	=	4	317.368	à	317.370	=	3	337.880	à	337.884	=	5
298.181	à	298.200	=	20	317.394	à	317.400	=	7	340.101	à	340.150	=	50
299.301	à	299.350	=	50	320.858	à	320.862	=	5	341.201	à	341.218	=	18
305.201	à	305.250	=	50	320.866	et	320.867	=	2	341.221	à	341.244	=	24
307.051	à	307.100	=	50	320.870	à	320.873	=	4	341.247	à	341.250	=	4
307.851	à	307.900	=	50	320.877	et	320.878	=	2	345.297			=	1
308.901	à	308.950	=	50	320.881	à	320.884	=	4	345.751	à	345.788	=	38
309.701	à	309.750	=	50	320.887	à	320.900	=	14	345.791	à	345.795	=	5
312.801	à	312.850	=	50	321.601	à	321.650	=	50	347.451	et	347.452	=	2
314.132			=	1	324.171			=	1	347.459	à	347.462	=	4
314.301	à	314.350	=	50	324.500			=	1	347.485			=	1
314.601	à	314.650	=	50	327.051	à	327.100	=	50	347.901	à	347.950	=	50
315.758			=	1	328.951	à	329.000	=	50.					

Total: 6.976 obligations.

SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE

Azote et produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 248.837.500 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE COGNACQ-JAY, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine 43092.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission d'août 1944).

Sixième amortissement du 15 août 1950.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 août 1944 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire au sixième amortissement prévu pour le 15 août 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1950.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième amortissements ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

Les obligations sorties au tirage du 2 juillet 1945 ont été remboursées en totalité.

Société Immobilière de la Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS

R. C.: Seine 295047 B.

Obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F (émission 1944).

Amortissement du 1er août 1950 (6e année).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F, la société a utilisé, par rachats en Bourse, pour l'amortissement du 1er août 1950, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt.

Les amortissements précédents ont été effectués également par rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Riazuelo (Antoine), né à Carcassonne le 16 septembre 1902, demeurant à Carcassonne (Aude), 21, quai Riquet, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa femme, née Dalbes (Marie-Thérèse), le 23 janvier 1905 à Carcassonne, et de ses deux enfants mineurs: Elise, née le 23 mai 1930 à Carcassonne et Andrée, née le 10 janvier 1932 à Carcassonne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Ribel.

M. Jean-Baptiste Julie, né à Saint-Léonard le 27 mars 1860, demeurant à Limoges, 20, rue Adrien-Dubouché; M. Martial Julie, né à Saint-Léonard-de-Noblat le 5 novembre 1887, pharmacien, demeurant à Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne); M. Léon Julie, né à Saint-Léonard-de-Noblat le 10 mars 1891, confiseur, demeurant à Limoges, rue Adrien-Dubouché, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'orthographier leur nom de Julie en July.

M. Pierre Bloch, né à Trimbach (Bas-Rhin) le 4 juin 1904, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Chantal-Isabelle, née à Paris (12e) le 20 juillet 1941, et demeurant ensemble 31, boulevard du Général-de-Gaulle, à Villemomble (Seine), présente une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Bloch celui de Boltier et subsidiairement celui de Blovil ou de Blossard.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine.

Le jeudi 27 juillet 1950, à quinze heures, il sera procédé publiquement au tribunal de commerce (salle des audiences du conseil de préfecture) à l'adjudication en deux lots, sur présentation d'échantillons et sur soumissions cachetées, de la fourniture des machines à écrire nécessaires aux services de la préfecture de la Seine et aux écoles de la ville de Paris, du 1er août au 31 décembre 1950.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 532, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de quinze heures à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 5 juillet 1950.

Avant rabais, les fournitures sont évaluées approximativement à 6.000.000 de francs pour le premier lot; 2.000.000 de francs pour le deuxième lot.

Le jeudi 27 juillet 1950, à quinze heures vingt, il sera procédé publiquement au tribunal de commerce (salle des audiences du conseil de préfecture) à l'adjudication en cinq lots, au rabais, par voie de soumissions cachetées, de la fourniture des bois d'œuvre nécessaires aux ateliers de travail manuel, cours techniques et d'apprentis des écoles de la ville de Paris, aux collèges techniques et à divers services de la préfecture de la Seine, pendant le deuxième semestre 1950.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 534, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de quinze heures à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 5 juillet 1950.

Le montant de la fourniture est évalué, avant rabais, à 2.200.000 F pour le premier lot; 1.100.000 F pour le deuxième lot; 1.300.000 F pour le troisième lot; 900.000 F pour le quatrième lot; 600.000 F pour le cinquième lot.

Préfecture de la Seine.

ADJUDICATION

Le jeudi 20 juillet 1950, à dix heures quarante, il sera procédé publiquement au tribunal de commerce (salle des audiences du conseil de préfecture) à l'adjudication en dix-huit lots, au rabais, par voie de soumissions cachetées, de la fourniture de meubles nécessaires aux écoles de la ville de Paris et à divers services de la préfecture de la Seine pendant l'année 1950.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 534, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés de quinze à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 5 juillet 1950.

Avant rabais, les fournitures sont évaluées à:

5.500.000 F	pour le	1er lot.	2.240.000 F	pour le	10e lot.
5.220.000	—	2e —	2.185.000	—	11e —
4.800.000	—	3e —	1.625.000	—	12e —
5.050.000	—	4e —	3.300.000	—	13e —
4.405.000	—	5e —	1.274.000	—	14e —
3.250.000	—	6e —	1.076.750	—	15e —
3.170.000	—	7e —	2.006.000	—	16e —
3.010.000	—	8e —	1.529.000	—	17e —
2.585.500	—	9e —	1.315.000	—	18e —

VILLE DE REIMS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

pour la fourniture et mise en place de mobilier (lits, literie, toiles cirées).

Dossiers et soumissions à déposer à la mairie, en séance de réception des offres, le mercredi 19 juillet 1950, à dix-huit heures quinze, ou faire parvenir par poste recommandée à la mairie, le même jour avant douze heures.

Renseignements: hôtel de ville, services d'architecture, premier étage, salle no 30

Le maire de la ville de Reims,
Pour le maire:
L'adjoint délégué,
R. BRIDE.

Département du Finistère.

Sanatorium Départemental de Plougonven

Marché de gré à gré sur concours pour fournitures diverses d'articles de coucher, linge, matériel métallique, ustensiles en acier inoxydable, chariots de buanderie, chauffe-eau électriques, chariots chauffants électriques.

Les propositions devront parvenir au médecin directeur du sanatorium de Plougonven avant le 7 juillet 1950, à quatorze heures; les échantillons avant le 30 juin 1950.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au sanatorium, bureau de l'économat.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

25 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Club théâtral octevillais.** But: resserrer les liens entre les jeunes gens et les jeunes filles d'Octeville-sur-Mer et donner aussi souvent que possible des réunions artistiques et théâtrales pour n'importe quelle société et dans n'importe quelle salle. Siège social: chez M. Debeandoin, commerçant, rue F.-Faure, Octeville-sur-Mer.

---

25 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité des fêtes de la Chapelle-Huon.** But: organiser des fêtes, théâtre, en général toutes manifestations ayant un caractère de réjouissances publiques. Siège social: mairie de la Chapelle-Huon.

---

26 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Société communale des chasseurs d'Antrain-sur-Couesnon.** But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres, amélioration de la chasse, protection des récoltes, repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie d'Antrain-sur-Couesnon.

---

26 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Amicale laïque de Venasque.** But: aide à l'école. Siège social: école publique, Venasque.

---

27 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association Charles-Boyer-de-Bouillane.** But: œuvres d'éducation et organisation de patronages. Siège social: 9, rue du Docteur-Plichon, Créteil.

---

28 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Société de formation prémilitaire de Saint-Denis.** Changement aux statuts et transfert du siège social du 48, route de Gonesse, à Saint-Denis, au 2, route de Pierrefitte, à Saint-Denis.

---

30 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **La Boule lévoise.** But: développement du sport boules. Siège social: café des Sports, aux Lèves.

---

30 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale des anciens du maquis Jean.** But: maintenir les liens de camaraderie et de solidarité unissant les anciens combattants volontaires ayant appartenu au groupe du maquis Jean. Siège social: cafés Menegazzi et Cougnoux, à Sainte-Foy-la-Grande.

---

30 mai 1950. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Société d'économie alpestre des Basses-Alpes.** But: encourager les populations rurales à l'amélioration et à la conservation du domaine pastoral et forestier des régions montagneuses par l'organisation de concours, de réunions, conférences ou excursions d'étude. Siège social: conservation des eaux et forêts, 28, allée des Fontainiers, Digne.

30 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Comité des fêtes d'Aunou-le-Faucon.** But: organiser des fêtes et réjouissances. Siège social: mairie d'Aunou-le-Faucon.

30 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Entr'aide ouvrière française de la Haute-Vienne.** But: aide et assistance à toute personne ou collectivité dans le besoin. Siège social: 9, place Fontaine-des-Barres, Limoges.

31 mai 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Jeunesse sportive foyer Sainte-Savine.** But: développement de la jeunesse par la pratique des sports. Siège social: 2, rue Benoît-Malon, Sainte-Savine.

31 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **La Concorde vaslénne.** But: perfectionnement de ses membres dans le sport de la boule en bois. Siège social: mairie de Vasles.

31 mai 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des anciennes élèves de l'école d'enseignement ménager agricole d'Eure-et-Loir,** à Chartres. But: établir entre les anciennes élèves de l'école un centre de relations amicales; venir en aide aux anciennes élèves et encourager par tous moyens les élèves pendant leurs études; organisation de voyages, fêtes, bals, conférences. Siège social: 3, impasse du Cheval-Blanc, Chartres.

1er juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Amicale des artilleurs coloniaux **Les Bigors.** But: maintenir les liens de la traditionnelle camaraderie coloniale contractés aux colonies aux armées en garnison. Siège social: caserne Joffre, boulevard Maréchal-Joffre, Lorient.

1er juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'études de psychologie de l'université de Paris (G. E. psycho).** But: défense de l'enseignement des sciences psychologiques dans leur organisation universitaire et dans la personne des étudiants. Siège social: en Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, Paris.

1er juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le Cercle hippique des Pays-Bas change de titre et devient **Cercle hippique Roussel.** Siège social: 60, route de Noisy, à Romainville.

3 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Union des anciens combattants et mobilisés de Loucé.** But: unir, dans un esprit de camaraderie et de désintéressement, tous les combattants et mobilisés des guerres 1914-1918 et 1939-1945. Siège social: mairie de Loucé.

3 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Boxing-Club algérois (B. C. A.).** But: divulguer la boxe en Afrique du Nord. Siège social: habitations à bon marché, boulevard de Verdun, Alger.

3 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Anciens combattants des communes de Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Saintines et Saint-Sauveur.** But: aide morale et matérielle aux anciens combattants des communes précitées, titulaires de la carte du combattant. Siège social: mairie de Béthisy-Saint-Pierre.

5 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des élèves de l'école supérieure de commerce de Dijon.** But: entr'aider les élèves de l'école. Siège social: école supérieure de commerce, 29, rue Sambin, Dijon.

5 juin 1950. Déclaration à la préfecure de police. **Délégation permanente des jeunes pour la paix.** But: action en faveur de la paix par le rapprochement des jeunes de tous les pays, dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié. Siège social: 6, boulevard Poissonnière, Paris.

5 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Société de chasse communale de Cuzion.** But: réglementation locale de la chasse, répression du braconnage, destruction des nuisibles et repeuplement. Siège social: salle Guilbaud, à Cuzion.

6 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lisbonne. **Foyer rural de Saint-Germain-du-Puch.** But: achat d'immeubles, de terrains et de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Saint-Germain-du-Puch.

6 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association amicale régionale des anciens élèves du cours supérieur d'études du travail.** But: grouper les anciens élèves du cours supérieur d'études du travail; favoriser le développement de leurs connaissances techniques par des conférences diverses. Siège social: 36, rue Molière, Lyon.

6 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des familles des Halles.** But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie des Halles.

6 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. La Première Compagnie d'arc de Noisy-le-Sec change son titre, qui devient **Compagnie d'arc de Noisy-le-Sec,** et transfère son siège social de la rue des Bergeries, à Noisy-le-Sec, au 33, rue Henri-Barbusse, Noisy-le-Sec.

7 juin 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des huttiers et chasseurs de gibier d'eau Montpellier-l'Ort.** But: défense des chasseurs de gibier d'eau. Siège social: café de l'Esplanade, boulevard Sarrail, Montpellier.

7 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Culturelle musulmane de Blida.** But: organisation du culte musulman. Siège social: grande mosquée de Blida.

8 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale de la Grande-Champagne.** But: football. Siège social: café de l'Union, Lignières-Sonneville.

8 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **La Diane de Rovigo.** But: protection, conservation et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, constitution d'un chenil. Siège social: mairie de Rovigo.

8 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des déportés, internés et familles de résistants et politiques d'Eure-et-Loir.** But: maintenir et développer les liens entre les membres pour la défense de leurs droits et de leurs revendications morales et matérielles. Siège social: place du Marché-aux-Chevaux, Chartres.

8 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Groupe des chasseurs des Houillères** (groupe de Valenciennes). But: défense des intérêts des chasseurs des Houillères. Siège social: café Louis Draux, Condé-Macou.

9 juin 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Union de défense des commerçants, artisans et professions libérales du canton de Ganges.** But: étudier, défendre et représenter les intérêts des membres en ce qui concerne la fiscalité et les diverses charges qui accablent les contribuables et toutes questions qui intéressent le commerce local. Siège social: café du Siècle, Ganges.

9 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Lô. **Amicale des anciens combattants et mobilisés de Dangy (guerres 1914-1918 et 1939-1945).** But: maintenir entre ses membres une fraternelle camaraderie. Siège social: mairie de Dangy.

9 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association familiale rurale de Nérigean.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Nérigean.

9 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Confrérie de Saint-Eloi.** But: maintenance des traditions provençales et organisation des fêtes en l'honneur de saint Eloi. Siège social: mairie de Maillane.

9 juin 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Fédération de l'Aube des locataires et usagers du gaz, de l'eau et de l'électricité.** But: défense des intérêts individuels et collectifs des adhérents. Siège social: bourse du travail, Troyes.

10 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Société de lecture de Bressuire.** But: développer le goût de la lecture. Siège social: mairie de Bressuire.

10 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Moto-Club des amis de Compiègne.** But: organisation de fêtes motocyclistes, sorties en groupe. Siège social: 57, rue de Clamart, Compiègne.

10 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'éducation populaire d'Arenc-Crottes-Oddo.** But: éducation et développement de la jeunesse des quartiers Arenc-Crottes-Oddo. Siège social: 40, rue de Lyon, Marseille.

10 juin 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale de la classe 1951 de Chantraine.** But: grouper les conscrits et resserrer les liens d'amitié qui les unissent. Siège social: 55, route de Bains, Chantraine.

12 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **La Maison de l'université.** But: loger les professeurs de l'enseignement supérieur de l'université d'Alger. Siège social: faculté des lettres d'Alger.

12 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **La Saint-Hubert lormoise.** But: répression du braconnage, repeuplement du gibier, aménagement d'une réserve de chasse et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Lormes.

12 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule du Soleil.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 208, rue Rabelais, Marseille.

12 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Cité des jeunes de Froideconche.** But: grouper la jeunesse dans un but de préservation morale en lui procurant une société honnête, les distractions et les délassements dont elle a besoin; travailler en commun à son instruction et à son éducation par des conférences-études; mener à bien toute œuvre de bienfaisance à l'égard de la population. Siège social, chez Mlle Lamboley (Marie), institutrice retraitée, Froideconche.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.